

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2018-2023

17 avril 2018



Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe). Au terme de son article 98, des schémas départementaux d'accessibilité des services au public sont conjointement élaborés par l'État et les Conseils Départementaux en association avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale afin de rechercher l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre de service existante, ainsi que les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires. Les schémas ne sont pas des documents contractuels prescriptifs qui se substituent aux autres schémas ou contrats légalement ou réglementairement créés. Il s'agit de documents qui à partir des enjeux identifiés vont permettre de rechercher et décliner en concertation avec l'ensemble des partenaires une stratégie territoriale et des actions d'amélioration de l'accessibilité des services en faveur de la population.

Le terme d'accessibilité des services est souvent utilisé au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Or, ce n'est qu'une composante d'une notion plus vaste et plus complexe, qui renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service.

La notion d'accessibilité d'un service peut se décomposer en sept dimensions : le temps et la facilité d'accès ; la disponibilité administrative, culturelle et sociale du service ; son coût et son tarif ; son niveau de qualité ; la possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs ; l'information sur l'existence et les modalités du service ; l'image du service et sa perception par l'usager.

L'amélioration de l'accessibilité qu'elle soit physique ou dématérialisée concerne à la fois l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante mais aussi les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

Cette définition du cadre des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) donnée par le CGET est significative de l'esprit dans lequel nous avons, Services de l'État et Conseil départemental du Cantal, conduit nos travaux.

Sur la base objective d'un diagnostic élaboré en début de parcours et en associant à la démarche l'ensemble des acteurs concernés, nous avons le souci de consolider et de renforcer le maillage des pôles de services structurants pour le territoire départemental, élément constitutif du bien-vivre ensemble et de l'attractivité du territoire tout en initiant à travers ce schéma des réponses concrètes et cohérentes au bénéfice de tous les usagers et notamment à l'attention des publics en situation de vulnérabilité.

C'est pourquoi, notre ambition est de :

*Veiller à la présence équilibrée des services, premier gage de réponse et véritable nécessité,
Mieux faire connaître les services existants, déjà très nombreux dans notre Département,
Innover avec le développement des usages numériques et accompagner les changements de pratiques,
Mutualiser, coordonner et faciliter la concertation avec tous les acteurs, dernier axe de travail que nous avons souhaité renforcer.*

Soucieux de répondre au mieux à l'évolution des besoins et des usages des Cantaliens, nous nous engageons donc, État et Conseil départemental, en collaboration avec le Conseil régional, les collectivités locales et les opérateurs de services, à mettre en œuvre ce schéma qui a vocation à s'enrichir durant les six prochaines années des apports de tous les partenaires qui vont s'y associer.

I.	Cadre législatif et réglementaire.....	4
II.	Méthode d'élaboration et de suivi du schéma.....	7
A.	Périmètre d'étude	8
B.	Etapes d'élaboration	9
C.	Animation, suivi et évaluation du SDAASP	12
III.	Diagnostic au 18 novembre 2016.....	14
A.	Panorama des grandes dynamiques territoriales au regard de l'accès aux services.....	15
B.	Les grands enjeux transversaux.....	25
C.	Les grands enjeux thématiques.....	28
D.	Les espaces déficitaires.....	33
IV.	Cadre stratégique et Plan d'action détaillé.....	37
A.	Le cadre stratégique	38
B.	Les fiches actions	45
	Axe 1- Préserver la proximité des services	46
	Axe 2 -Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics (...)	53
	Axe 3- Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité.....	63
	Axe 4 –Maintenir et développer l'offre de santé	71
	Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport	79
V.	Plan de développement de la mutualisation.....	89
A.	Enjeux & objectifs de la mutualisation	90
B.	Etat des lieux des MSAP dans le département	92
C.	Préconisation pour les MSAP dans le département	97
	Table des sigles et abréviations	98

I. Cadre législatif et réglementaire

I. Cadre législatif et réglementaire

Le principe d'amélioration de l'accès des services au public est inscrit dans la **loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe)** qui prévoit en son article 98, l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

La loi prévoit ainsi que l'Etat et les Conseils départementaux élaborent conjointement le schéma en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle rappelle que le schéma a pour but d'améliorer l'accès aux services sur le territoire et ainsi de faciliter la vie quotidienne des habitants.

*« Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.
Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.
Il dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès ».*

Ces orientations sont précisées par le **décret n° 2016-402 du 4 avril 2016** pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

L'article 1er du décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 indique que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public « porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales ».

I. Cadre législatif et réglementaire

Le périmètre du schéma couvre donc un périmètre large de services utiles au quotidien, qu'ils soient marchands ou non marchands : les services de santé, les commerces et services de proximité, les services de l'emploi et en direction des publics en situation de fragilité, les transports, le numérique, etc.

Pour autant le schéma n'a pas vocation à se substituer aux différents documents de planification et aux schémas thématiques qui traitent de ces différents domaines. Sa vocation est avant tout d'identifier les enjeux d'accessibilité et de s'assurer que les réponses soient apportées dans les cadres adaptés, tout particulièrement dans les zones les plus isolées et déficitaires en privilégiant les coopérations et les mutualisations entre acteurs et entre territoires. L'article 100 de la Loi NOTRe prévoit d'ailleurs la création de maisons de services au public (MSAP) dans le respect des prescriptions du schéma. L'objectif national est de déployer 1000 maisons de services au public d'ici fin 2016, en s'appuyant notamment sur un plan partenarial avec La Poste.

Le projet de schéma doit être transmis, pour avis, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, puis au Conseil régional ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Le Conseil départemental doit ensuite délibérer et le représentant de l'État dans le département doit arrêter définitivement le schéma.

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donnera lieu à une **convention** conclue entre le représentant de l'État dans le département, le Département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département.

II. Méthode d'élaboration et de suivi du schéma

II. Méthode d'élaboration du schéma

A. Périmètre d'étude

Le champ d'analyse du diagnostic anticipe sur le champ d'application du futur schéma. Il découle donc directement des finalités données à celui-ci. S'adaptant à l'évolution du contexte économique et institutionnel comme des pratiques et modes de vie de la population, le champ des services potentiellement concernés par l'exercice est très vaste. Intégrant un ensemble de services, publics ou privés, marchands ou non marchands, opérateurs nationaux et locaux, il va au-delà des services rendus par l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, une priorisation a été inévitable pour élaborer des enjeux et préconisations réalistes dans un contexte de moyens humains et financiers contraints. Le schéma porte ainsi une véritable capacité d'agir.

Il est apparu opportun dans la mesure où « l'ensemble de l'offre de services » représente un nombre très important de différents types de services, pris de manière individualisée (plus de 100 services et équipements différents sont présents dans la BPE de l'Insee), de délimiter le périmètre des services au public étudié autour d'une liste de services prioritaires.

La démarche engagée a permis de déterminer un périmètre d'étude pour la réalisation du diagnostic autour de 10 champs thématiques analysés. Ces champs recouvrent les services jugés indispensables pour la vie quotidienne des habitants (au regard de la densité des usages, de la diversité des usagers et du benchmark réalisé dans d'autres départements).

Services retenus dans l'analyse

MOBILITÉS et TRANSPORTS	Transports en commun
	Transport à la demande
	Covoiturage
COUVERTURE et QUALITÉ des RESEAUX NUMERIQUES	Téléphonie mobile
	Couverture haut débit et Très haut débit
	Points d'accès à internet (cybercantal, Wifi ...)
SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN	La Poste
	Ramassage des déchets (collecte, déchetterie)
	Eau et assainissement
	Boulangeries
	Alimentation (superettes, épiceries, supermarchés,...)
	Pharmacies
	Distributeurs automatique de billets (DAB)
	Stations-services
SERVICES AU PUBLIC USAGE PONCTUEL	Distributeurs d'électricité
	Distributeurs de gaz
	Services publics de l'Etat: sous-préfectures, préfecture, impôts
	Services publics des collectivités : mairie, communauté de communes
	Services d'accès au logement (ADIL, CAUE)
SERVICES DE SANTÉ	Médecins généralistes
	Médecins spécialistes (Kinésithérapeute, ophtalmologue, ...)
	Infirmiers
	Dentistes
	Services d'urgences (hospitaux, SAMU, SMUR)
	Hôpitaux / Maternité
	Vétérinaires
SECURITE	Pompiers, secours
	Police, gendarmerie
SERVICES SOCIAUX	Centre Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
	Maisons départementales de la solidarité
	Sécurité Sociale (CAF, CARSAT, MSA...)
	Accueil de la petite enfance / crèches / Relais Assistantes Maternelles
	Etablissements d'accueil personnes âgées / personnes handicapées
	Aide et soins à domicile
EMPLOI	Pôle emploi
	Missions locales
	Télécentres
EDUCATION ET FORMATION	Ecoles Primaires
	Collèges
	Lycées
	Formation professionnelle (CFA ...)
CULTURE ET SPORT	Equipements culturels (bibliothèque, médiathèque, théâtre, cinéma, ...)
	Equipements sportifs (piscines, gymnases, ...)

II. Méthode d'élaboration du schéma

B. Etapes d'élaboration

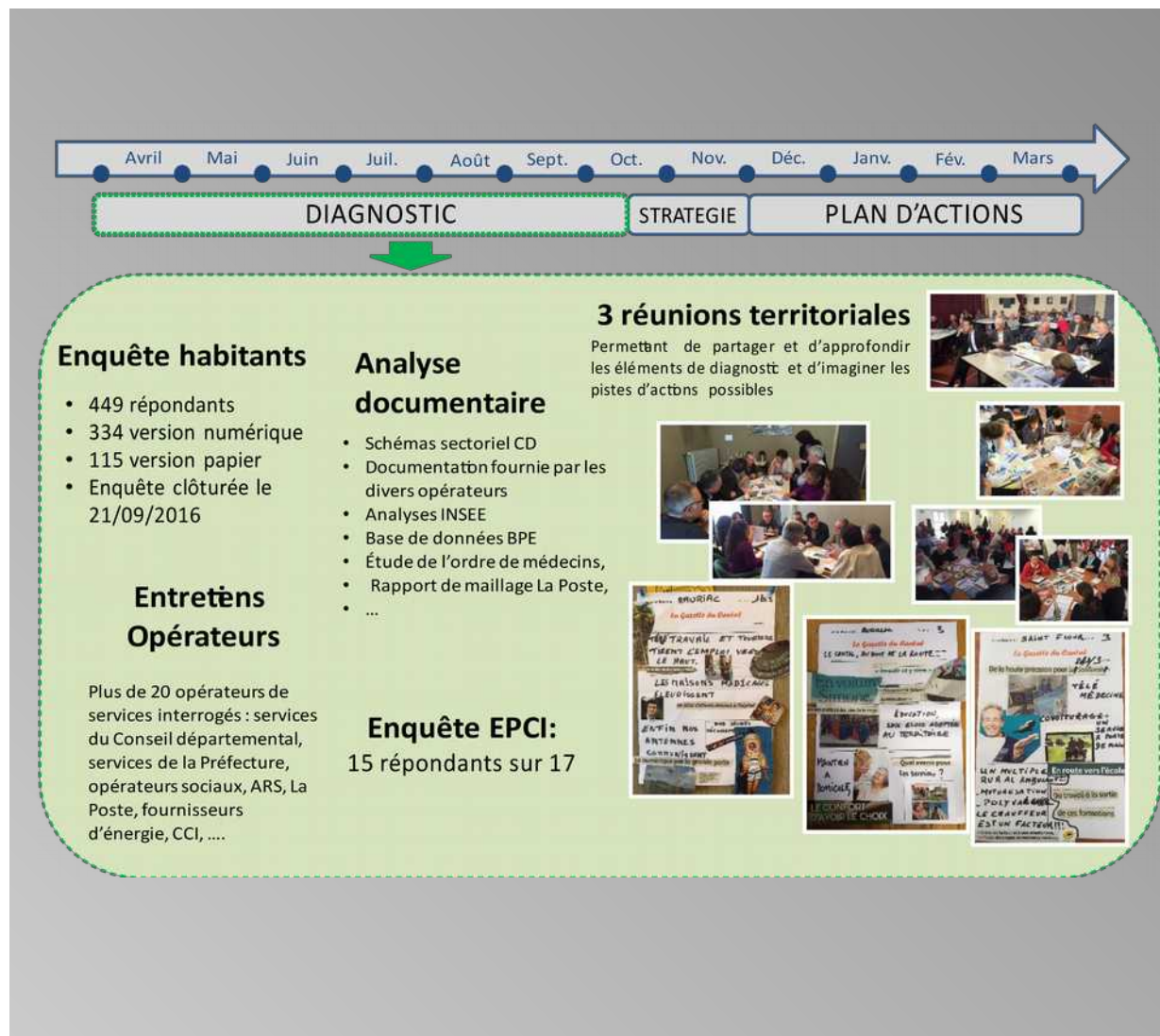
La 1^{ère} étape d'élaboration du schéma s'est déroulée sur 6 mois et a permis d'établir **le diagnostic des besoins et de l'offre des services au public** dans le département.

Ce diagnostic s'est construit sur la base d'une analyse documentaire étoffée et d'une large concertation avec les acteurs des territoires (via des entretiens et des enquêtes) :

- Les habitants, le monde associatif, les élus en tant que détenteurs d'une « expertise d'usage » ont pu exprimer leur mode d'accès au service et les problématiques actuellement rencontrées;
- Les opérateurs de services publics (EPCI, Conseil départemental, État, les organismes sociaux - CAF, CPAM, etc. -, CCI, ...) et privés (La Poste, ADMR, Enedis, ...) ont pu exprimer leurs stratégies et problématiques d'implantation géographique et de développement de services à distance.

Les éléments ainsi récoltés ont pu être intégrés au diagnostic, dont les principaux items ont été repartagés, approfondis et consolidés en réunions, en présence des acteurs locaux et des principaux opérateurs de services.

NB : Le diagnostic a été réalisé en 2016, sur l'ancien périmètre des EPCI ; les chiffres avancés dans le document relatent donc la situation à cette période, et sur ces territoires.



II. Méthode d'élaboration du schéma

B. Etapes d'élaboration

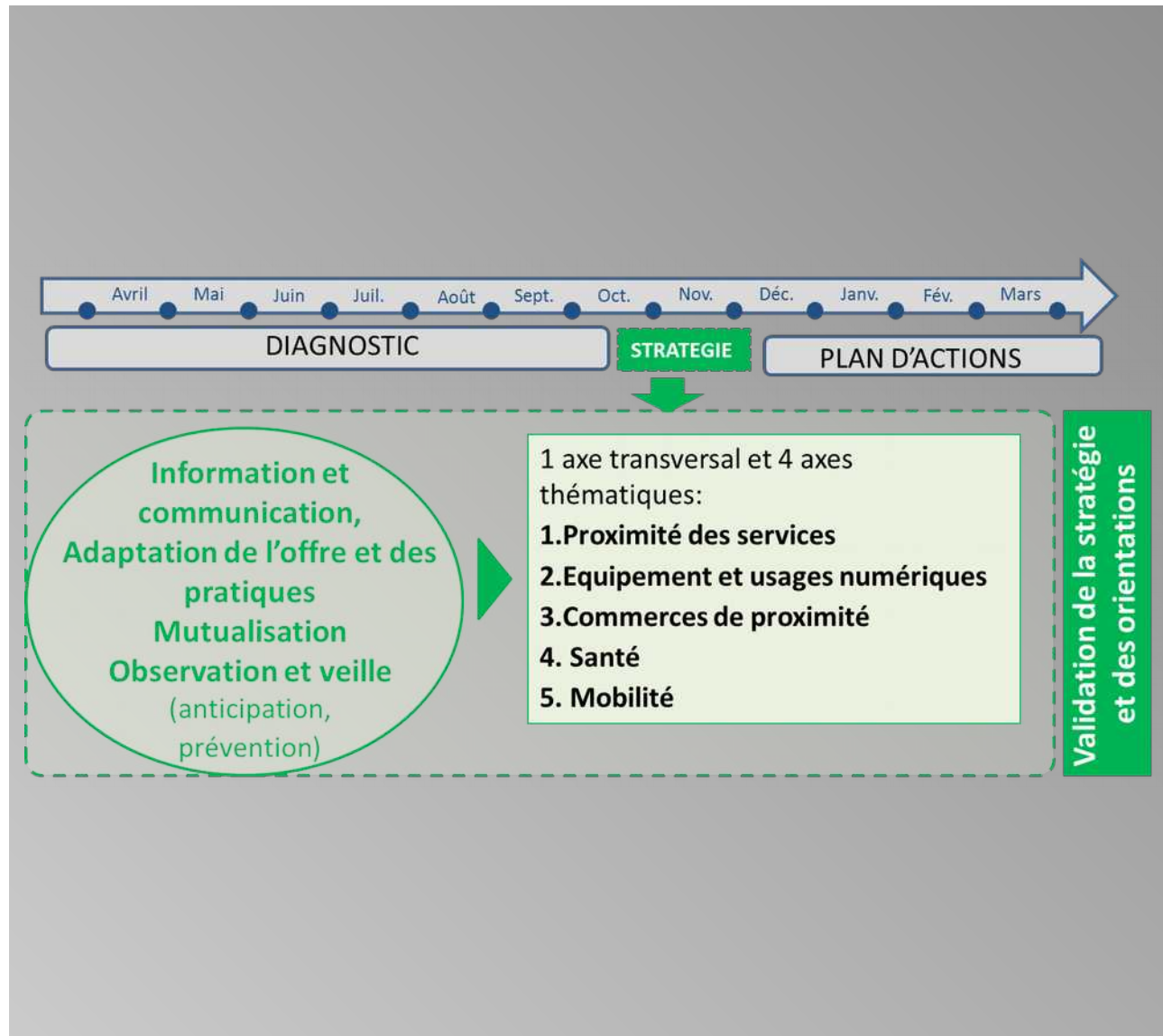
La 2^{ème} étape s'est déroulée durant l'hiver 2016-2017 et a permis de définir **la stratégie** du SDAASP.

partir d'une lecture critique des enjeux identifiés dans le diagnostic, elle a permis d'identifier 4 axes de réflexion centraux et un axe transversal, déterminants pour le maintien et l'amélioration des services dans les territoires cantaliens à l'avenir.

Ce travail de priorisation et de définition stratégique a été mené en considérant l'ensemble des stratégies et schémas sectoriels portés par ailleurs notamment par le Conseil départemental et l'Etat.

En effet, le Cantal, territoire rural de moyenne montagne, est confronté depuis plusieurs années aux problématiques d'accessibilité aux services. Les élus des différentes échelles territoriales (communes, EPCI, département) se sont d'ores et déjà saisis de ces questions et de nombreux projets ont été mis en place pour y répondre.

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public s'inscrit en complément, il se veut ainsi pragmatique et opérationnel.



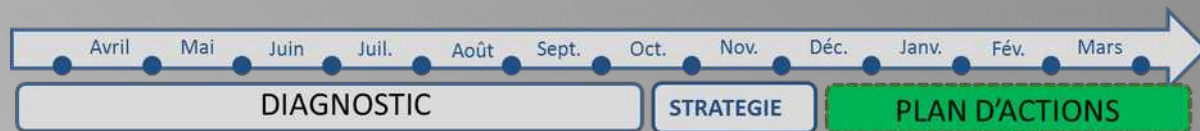
II. Méthode d'élaboration du schéma

B. Etapes d'élaboration

La 3^{ème} étape s'est déroulée entre décembre 2016 et mars 2017 et a permis d'établir le **plan d'actions** du Schéma.

Sur la base des pistes d'actions pré-identifiées, une arborescence du schéma a pu être proposée et discutée, donnant lieu à l'élaboration partenariale (dans le cadre de nouvelles réunions associant les opérateurs concernés) de fiches-actions comme socles de la mise en œuvre opérationnelle du SDAASP:

- Définition d'actions qui répondent à l'état des lieux du diagnostic;
- Identification des cibles, acteurs impliqués, moyens mobilisés, calendrier, points de vigilance et modalités de suivi, ...



Réunions avec les opérateurs concernés pour étudier les solutions à envisager et définir des fiches actions opérationnelles

Co-construction d'un plan d'actions



II. Méthode d'élaboration du schéma

C. Animation, suivi et évaluation du SDAASP

Les actions inscrites dans le schéma départemental de l'accessibilité des services au public impliquent une diversité et une multitude d'acteurs sur des niveaux et des périmètres d'intervention très variables (pilotage, maîtrise d'ouvrage, partenariat, co-financement,...).

Pour s'assurer de leur mise en œuvre effective et mesurer les résultats obtenus, il convient d'organiser les modalités d'animation et de suivi permettant d'ajuster au fur et à mesure le plan d'actions et les moyens à y affecter.

La caractéristique non prescriptive du SDAASP renforce l'exigence d'une animation et d'un suivi régulier qui engagent les protagonistes dans un partenariat constant et des objectifs partagés.

Pour cela il conviendra, dès le 1^{er} trimestre 2018, de créer et d'organiser la mise en œuvre des outils de pilotage et de suivi :

→ **Un comité de suivi du schéma organisé en commissions opérationnelles**

Le comité de suivi, présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, est composé du Secrétaire Général de la Préfecture et du Directeur Général des Services du Conseil départemental, du chargé de Mission Modernisation de l'Action Publique de la Préfecture, des représentants de la Direction Départementale des Territoires du Cantal, des représentants du Pôle Attractivité et Développement du Territoire du Conseil départemental (et de personnalités qualifiées en tant que de besoin).

Ce comité doit permettre de répondre aux objectifs de pilotage en associant les partenaires en capacité de mobiliser les acteurs et de suivre la mise en œuvre des actions.

Il a vocation à se réunir deux fois par an pour :

- Établir la liste des actions/opérations à lancer dans l'année (suivi);
- Faire le point sur l'avancement du plan d'action, aborder et arbitrer sur d'éventuels problèmes d'avancement;
- Identifier les travaux et suivi d'indicateurs à mener dans l'année et vérifier leur réalisation (évaluation);
- Arbitrer le lancement d'expérimentations et étudier le bilan de leur observation;
- Étudier les montages opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des actions (recherche de financements, création de partenariats, ...).

Par ailleurs, pour un suivi plus précis et opérationnel du SDAASP, il conviendra d'organiser, autour de commissions thématiques, des groupes de réflexion et de travail qui pourront se réunir autant que nécessaire dans une logique de conduite de projet. À ce titre, plusieurs des axes thématiques prévoient la création d'instances de concertation entre les acteurs publics et privés.

II. Méthode d'élaboration du schéma

C. Animation, suivi et évaluation du SDAASP

↳ Un dispositif de pilotage sur les territoires

Aux cotés du Département et de l'État, les EPCI sont un acteur principal de la mise en œuvre du SDAASP. Outre leur rôle bien défini dans le cadre de chaque action, ils sont partie prenante du comité de suivi et assurent localement un relais dans l'animation et le suivi des actions du SDAASP. Une convention de partenariat entre le département, l'État et les EPCI devra préciser les modalités de suivi et d'échanges avec les copilotes (Département –Etat).

↳ Un suivi technique du schéma

L'animation des instances de pilotage et de suivi du SDAASP qui œuvreront au niveau départemental et local (EPCI) nécessite de mobiliser des ressources humaines et des référents techniques, au niveau départemental et local.

En outre, la mise en œuvre des actions et leur suivi pourra engager des travaux d'observation et d'évaluation spécifiques tels que des enquêtes, la mise en place et le suivi d'indicateurs, ...

Ces animateurs techniques au niveau départemental devront trouver localement des relais auprès de l'agent de développement, lorsqu'il existe, ou d'un autre agent de l'EPCI. Leur rôle est de coordonner les travaux de l'évaluation stratégique et de produire une synthèse des résultats.

Les travaux consisteront essentiellement en :

- Un relevé d'indicateurs et leur analyse. Ceux-ci seront à relever localement ou avec l'appui des services statistiques du Département et de l'État. Ils permettront notamment d'analyser les évolutions depuis 2016 en matière de répartition de l'offre, de densité de temps de parcours moyens;
- Un recueil de perceptions d'acteurs (usagers, acteurs professionnels, élus) et l'évaluation qualitative de l'accessibilité aux services et de son évolution. Ainsi au travers d'entretiens, d'enquêtes ou d'ateliers, les acteurs locaux seront invités à répondre individuellement ou de façon collective à certaines questions évaluatives.

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

Diagnostic au 18 novembre 2016

A. Panorama des grandes dynamiques territoriales au regard de l'accès aux services

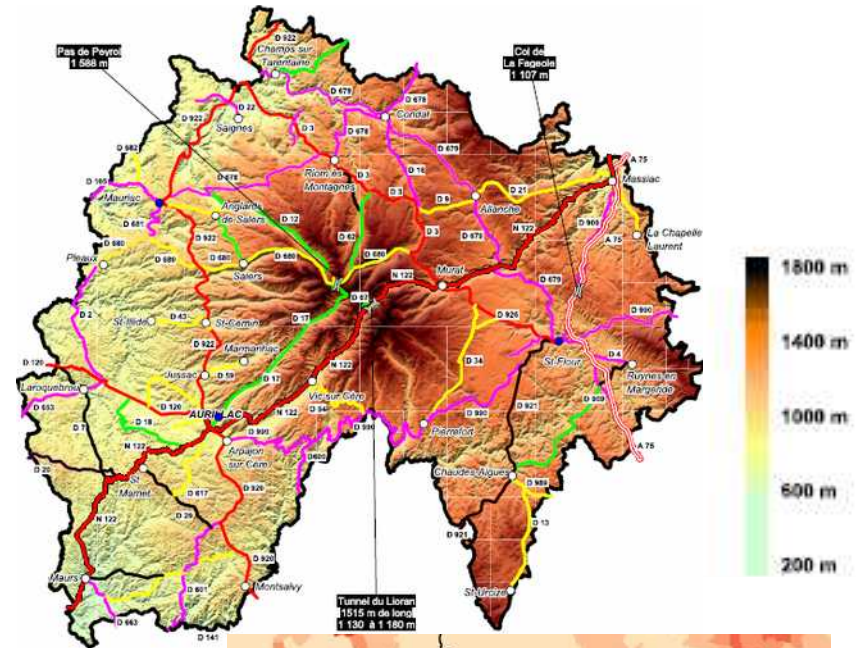
a) Un département de moyenne montagne, à très faible densité démographique qui impacte fortement l'accès aux services

Avec une altitude moyenne de 850 m, le département du Cantal est un département de moyenne montagne dont la géographie est marquée par les Monts du Cantal qui culminent à 1835 m avec le Plomb du Cantal. L'ouest du département (territoires historiques Châtaigneraie et Xaintrie) est moins marqué par le relief et l'Est présente un paysage de hauts plateaux.

Par ailleurs avec une densité de 26 habitants au km² (52 hab./km² dans l'ancienne région Auvergne), le Cantal est un des départements les moins peuplés de France (96^{ème} rang national en population et en densité). La quasi-totalité des communes qui le composent est donc considérée comme peu, à très peu dense par l'INSEE, et notamment le cœur du département (zone montagneuse).

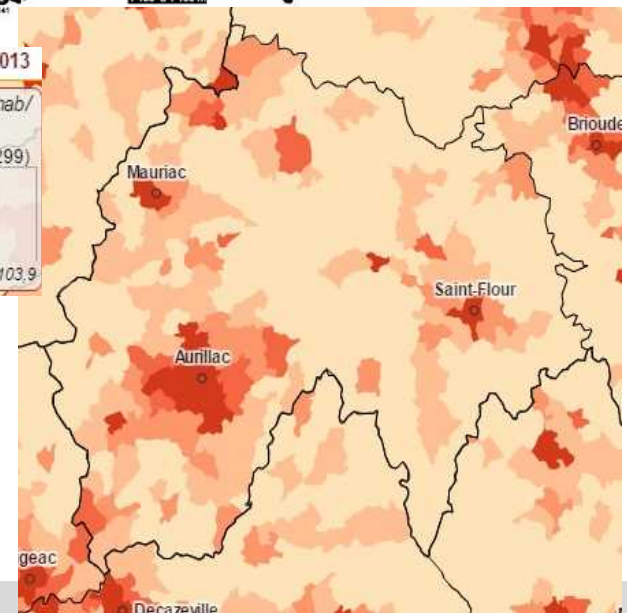
Ainsi les cantaliens font partie des français métropolitains les plus éloignés des principaux commerces et services de la vie courante. Le relief et l'enneigement rallongent les temps de parcours et la faiblesse de la densité démographique implique une faiblesse des services qui tiennent à peu d'utilisateurs et à une rentabilité économique fragile.

Toutefois la moitié de la population se concentre dans les pôles de services et se situe à moins de 6,9 minutes du panier courant de services (temps d'accès de référence au niveau national).



Densité de population, 2013

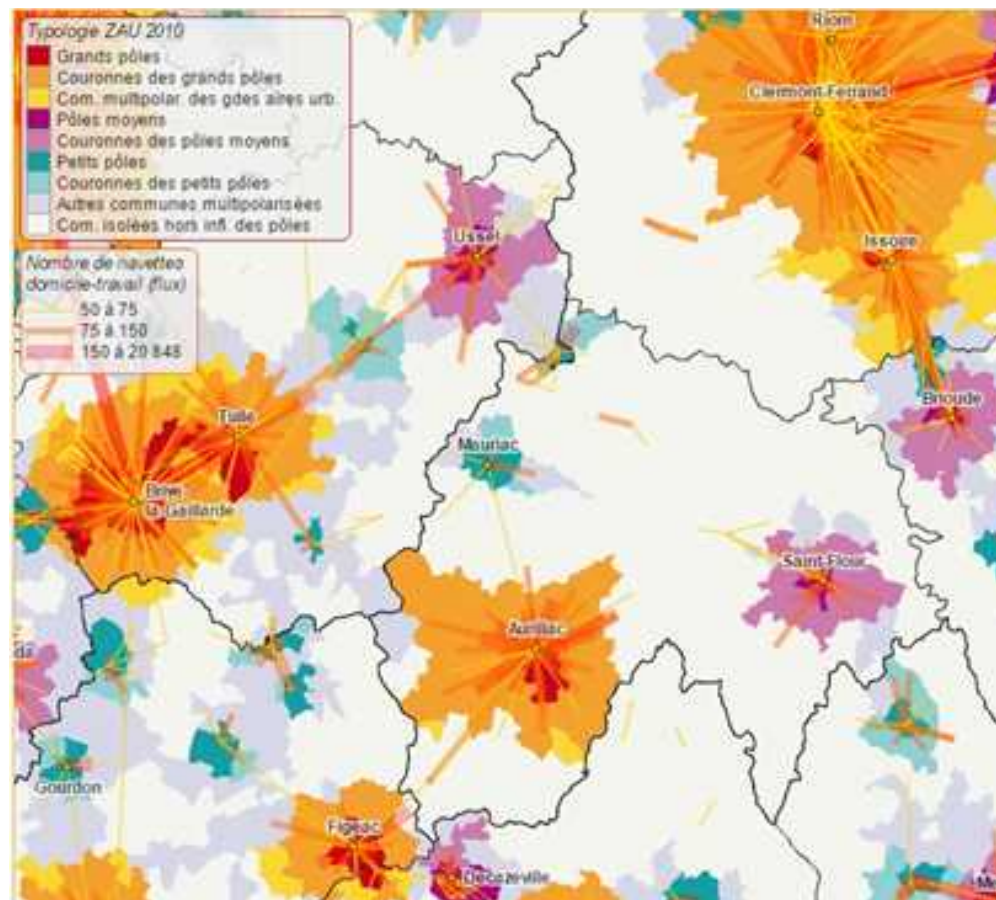
Densité de population (hab/km ²)	
103,9 à 27 080,5 (8 299)	
51,0 à 103,8 (7 091)	
28,6 à 50,9 (7 108)	
15,3 à 28,5 (7 120)	
0 à 15,2 (7 040)	
France : 103,9	



b) Une armature urbaine peu dense, polarisée par des pôles urbains de petite taille

Le Cantal, un département rural structuré par trois pôles urbains d'importance variable :

- Le pôle d'Aurillac : pôle structurant en matière d'emplois comme de services situé à l'ouest du département; la ville-centre compte près de 26 600 habitants en 2013 et organise une aire urbaine large de 52 communes comptant près de 65 000 habitants (44% de la population départementale): un des bassins de vie les plus large de France;
- La ville de Saint-Flour, située à l'Est, regroupe 6 600 habitants (pôle moyen) et polarise une aire urbaine de 16 communes peu à très peu denses, soit un peu plus de 13 000 habitants (9% de la population 2013);
- Enfin, le pôle de Mauriac (3718 habitants), génère une aire urbaine de quelques communes (4) soit près de 5 300 habitants (3,6% de la population). L'extrême Nord du département vit en forte relation avec Bort-les-Organes (Corrèze) qui compte près de 3000 habitants.



Le Nord du département, comme les espaces « interstitiels » plus ruraux reliant ces pôles, ne dispose pas d'une armature urbaine très étoffée, même si quelques petits pôles de services permettent un accès aux offres les plus courantes.

Le département est donc confronté à un profil à la dichotomie marquée : une population urbanisée (28% des communes sont en aire urbaine et concentrent près de 60% de la population départementale) mais au travers de pôles de faible envergure dont les offres de biens et services sont inégales, et une population beaucoup plus rurale (les autres 40% de la population se répartissent donc sur le reste des communes et subissent un relatif éloignement des pôles d'emplois comme d'une partie des offres de biens et services) pour laquelle l'offre apparaît nettement plus restreinte.

Diagnostic au 18 novembre 2016

A. Panorama des grandes dynamiques territoriales au regard de l'accès aux services

c) Un faible dynamisme démographique, très concentré dans les aires urbaines, une baisse de population prévisible au Nord et à l'Est du département

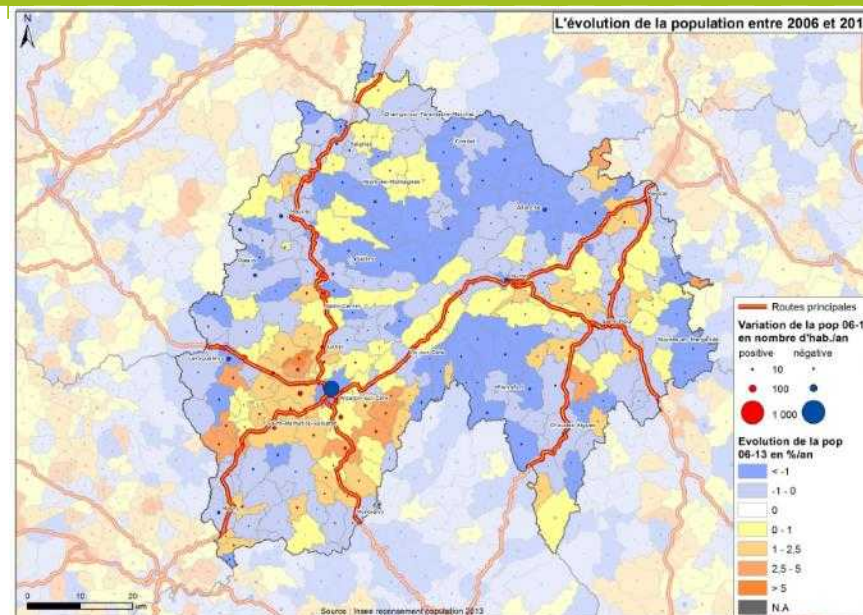
Le département cumule différents indicateurs peu favorables en matière de démographie :

- Une **décroissance démographique** continue sur l'ensemble des recensements depuis 1968 et qui se maintient sur la période récente (147 000 habitants en 2013, -0,2% par an depuis 1999),
- Un **fort vieillissement** de la population (1,3 personnes de plus de 65 ans pour 1 personne de moins de 20 ans contre un ratio de 0,97 en région et de 0,71 en France),
- Une **faible natalité** (solde naturel négatif).

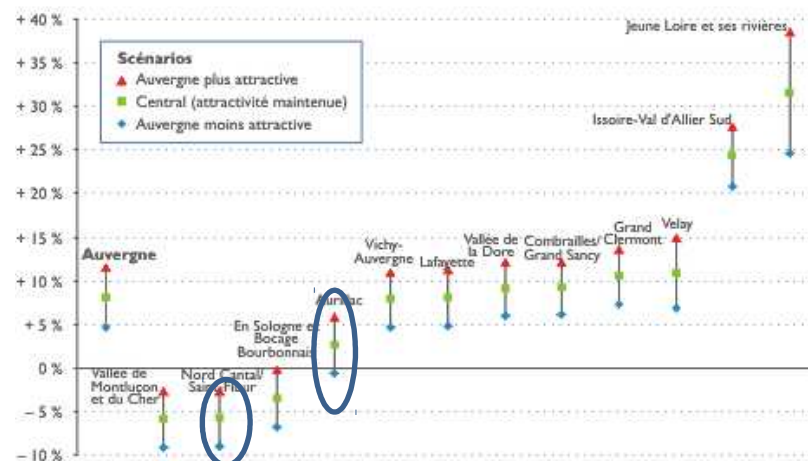
En revanche, le solde migratoire apparaît positif et constant depuis 1999 (+0,2% par an de population). A l'horizon 2040, l'INSEE projette un maintien de la population mais un vieillissement encore accentué (indice de vieillissement à 1,7).

Là encore, différents profils de la population départementale sont marqués. Les aires urbaines d'Aurillac et de Saint-Flour concentrent la population mais aussi l'essentiel du dynamisme démographique (natalité /attractivité résidentielle) alors que certaines zones rurales cumulent les difficultés.

Ces évolutions apparaissent inscrites durablement. En effet, les projections INSEE sur la période 2007-2040 montrent, quelque soit le scénario retenu, une diminution de la population à l'Est et au Nord du Département (-2 à -10%), alors que le secteur d'Aurillac connaîtrait une évolution plus favorable (d'un simple maintien à une croissance de plus de 5% selon le scénario appliqué : natalité haute ou basse, espérance de vie élevée ou plus faibles, migrations hautes/basses...).



Taux de croissance de la population 2007-2040 selon les scénarios prospectifs sur l'attractivité



Source : Insee, Omphale 2010

<http://www.insee.fr/auvergne> - Insee Auvergne - La Lettre n°83

Diagnostic au 18 novembre 2016

A. Panorama des grandes dynamiques territoriales au regard de l'accès aux services

d) Une précarisation de la population notamment dans le rural, un isolement important des personnes âgées

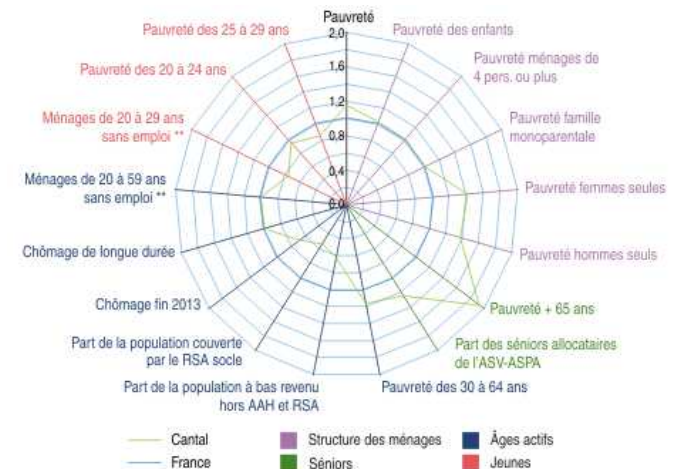
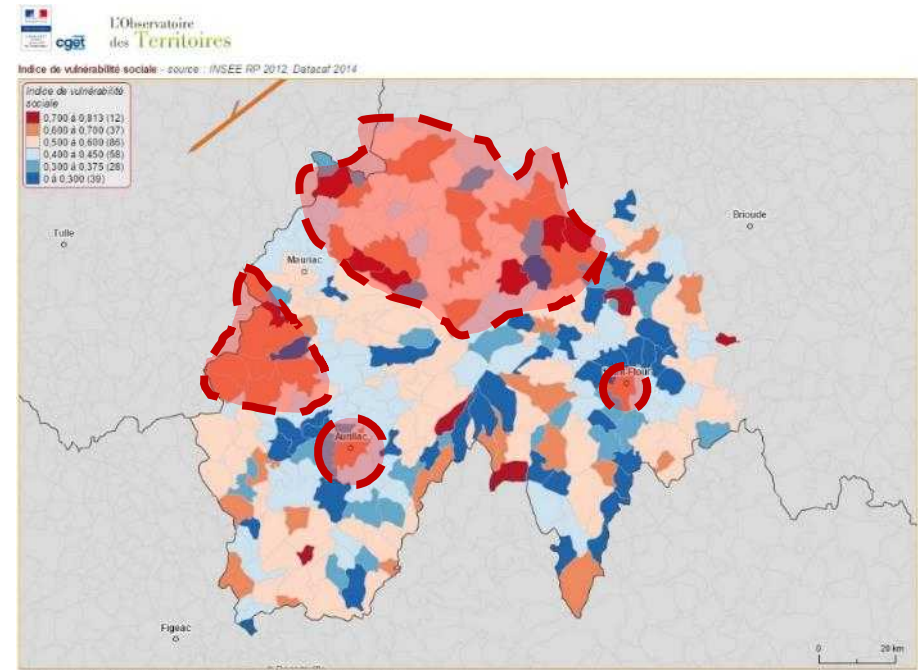
L'indice de vulnérabilité sociale, construit avec des indicateurs de l'INSEE et de la Caf (bas revenus, chômage, absence de diplôme, familles monoparentales, vieillissement de la population), montre **des zones de plus forte précarité au nord et à l'ouest du territoire départemental, ainsi que sur les pôles urbains (Aurillac, Saint-Flour, Mauriac).**

En terme de pauvreté, l'INSEE note que le Cantal montre des ratios élevés (16,4% contre 14,3% au plan national) notamment dans les campagnes et tout particulièrement pour les personnes âgées.

De même, les personnes seules sont plus concernées par la pauvreté que les couples; dans le Cantal ce ratio atteint 23,7% contre 17% en France Métropolitaine.

En outre, 46% des personnes seules dans le département sont des seniors contre 36% au plan national et notamment des femmes qui ont le plus souvent moins cotisé pour leur retraite que les hommes (conjointes d'exploitants agricoles tout particulièrement).

Ces publics fragilisés apparaissent les plus éloignés des offres de service. Ils nécessitent une approche particulière des services afin de garantir qu'ils soient à la fois physiquement accessibles (présence des services / transport,...) mais aussi socialement pertinents (qualité / modalités d'accompagnement : privilégier le face à face, horaires adaptés, etc...).



e) Une offre de services concentrée dans l'agglomération d'Aurillac, des temps d'accès augmentés à l'Est du département

Les services, à l'image de la population, sont inégalement répartis.

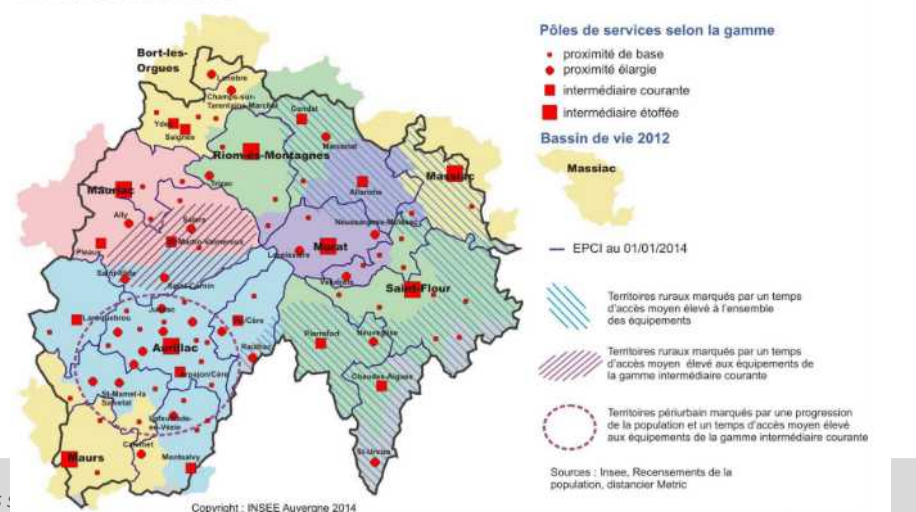
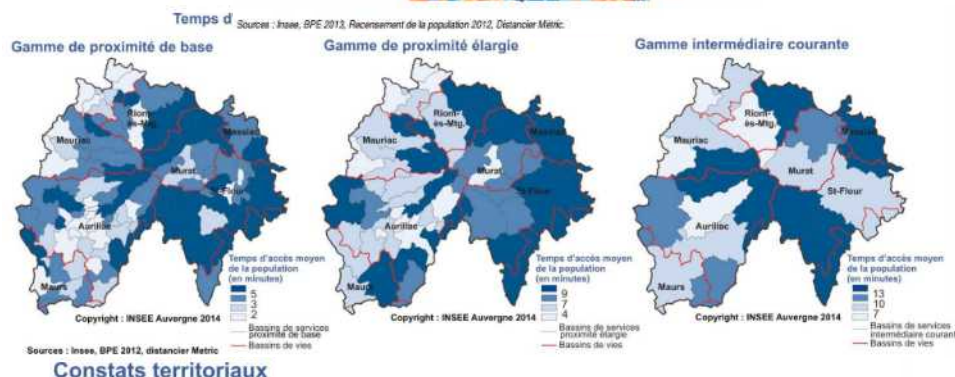
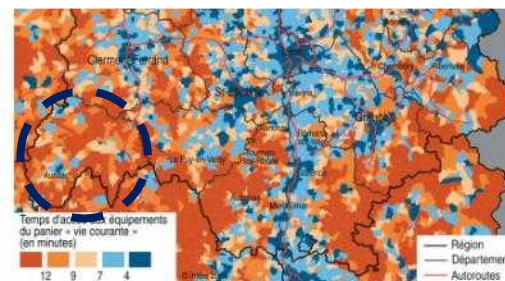
L'INSEE a mesuré, au plan national, l'impact de la densité de population sur les temps d'accès aux services. Les communes les moins densément peuplées ont les temps d'accès les plus longs.

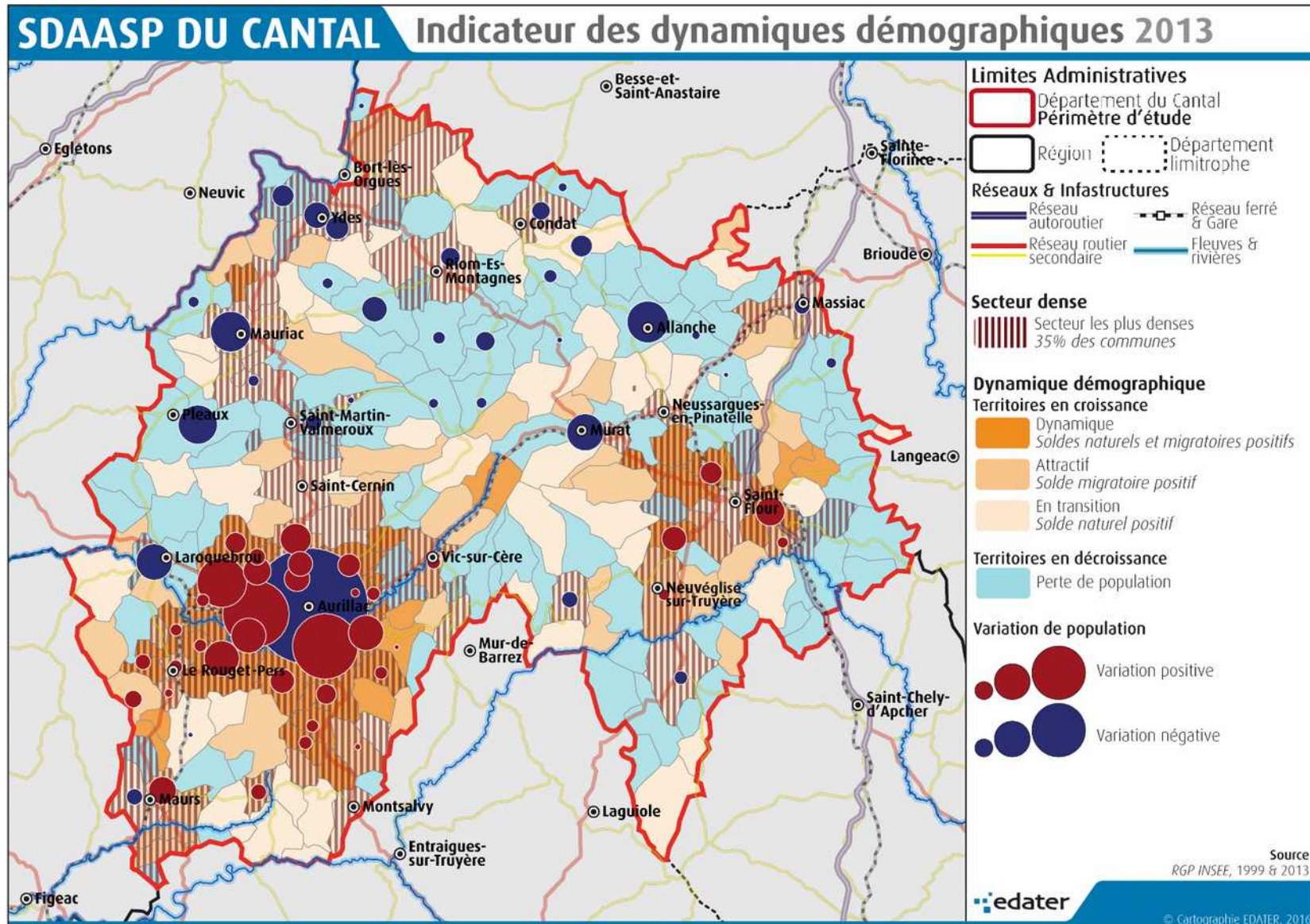
Le Cantal est une zone de moyenne montagne, à faible densité, ce qui aggrave les inégalités en matière de temps d'accès.

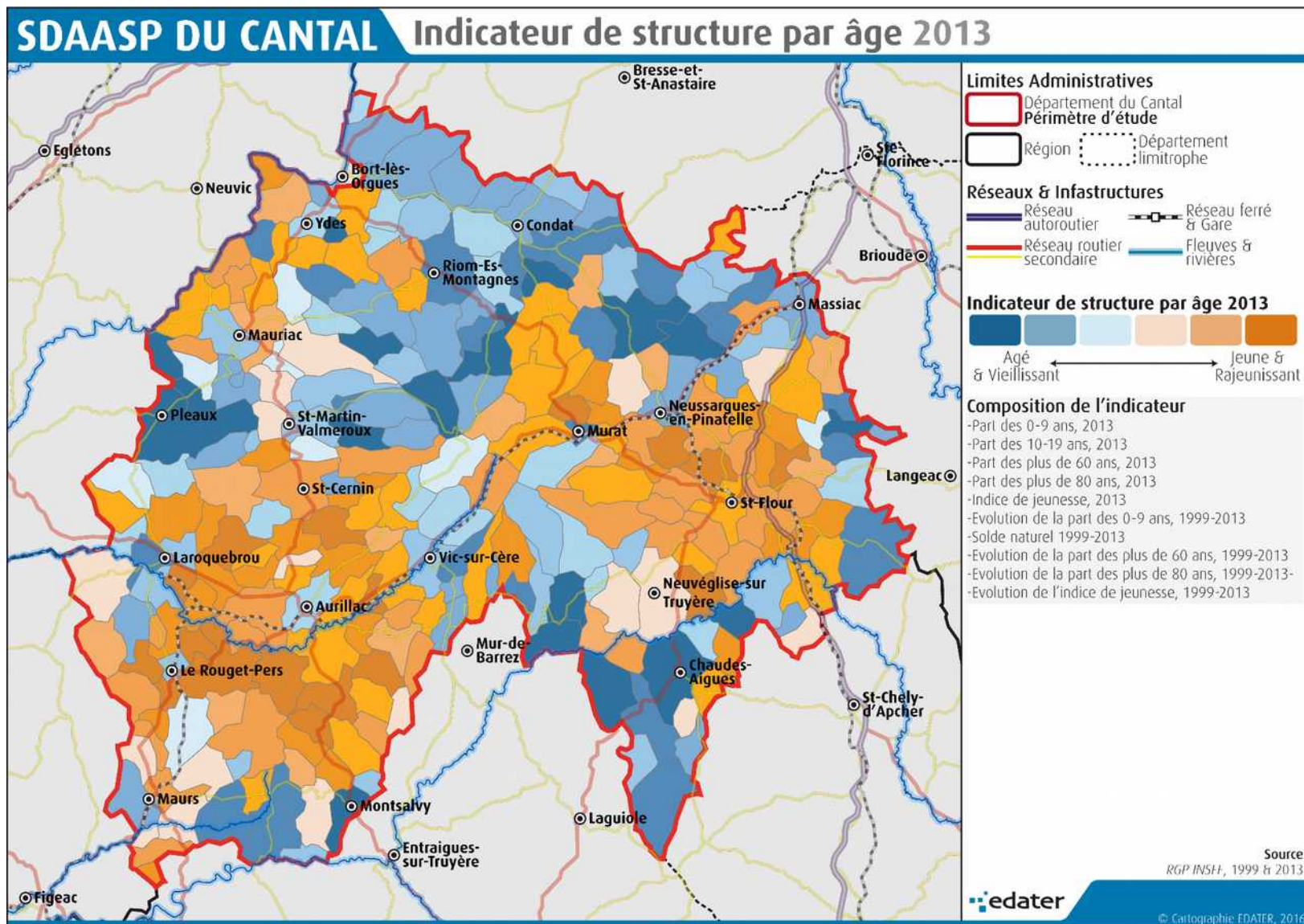
Le département dans son ensemble apparaît ainsi pénalisé par rapport à la moyenne française en matière de temps d'accès, mais pour autant relativement comparable aux autres territoires de montagne (temps d'accès médian d'environ 8mn dans le département, contre 3,5 mn en France, temps identique à celui des montagnes Drômoises et Ardéchoises). Cependant, des enjeux d'accessibilité de certains services essentiels existent :

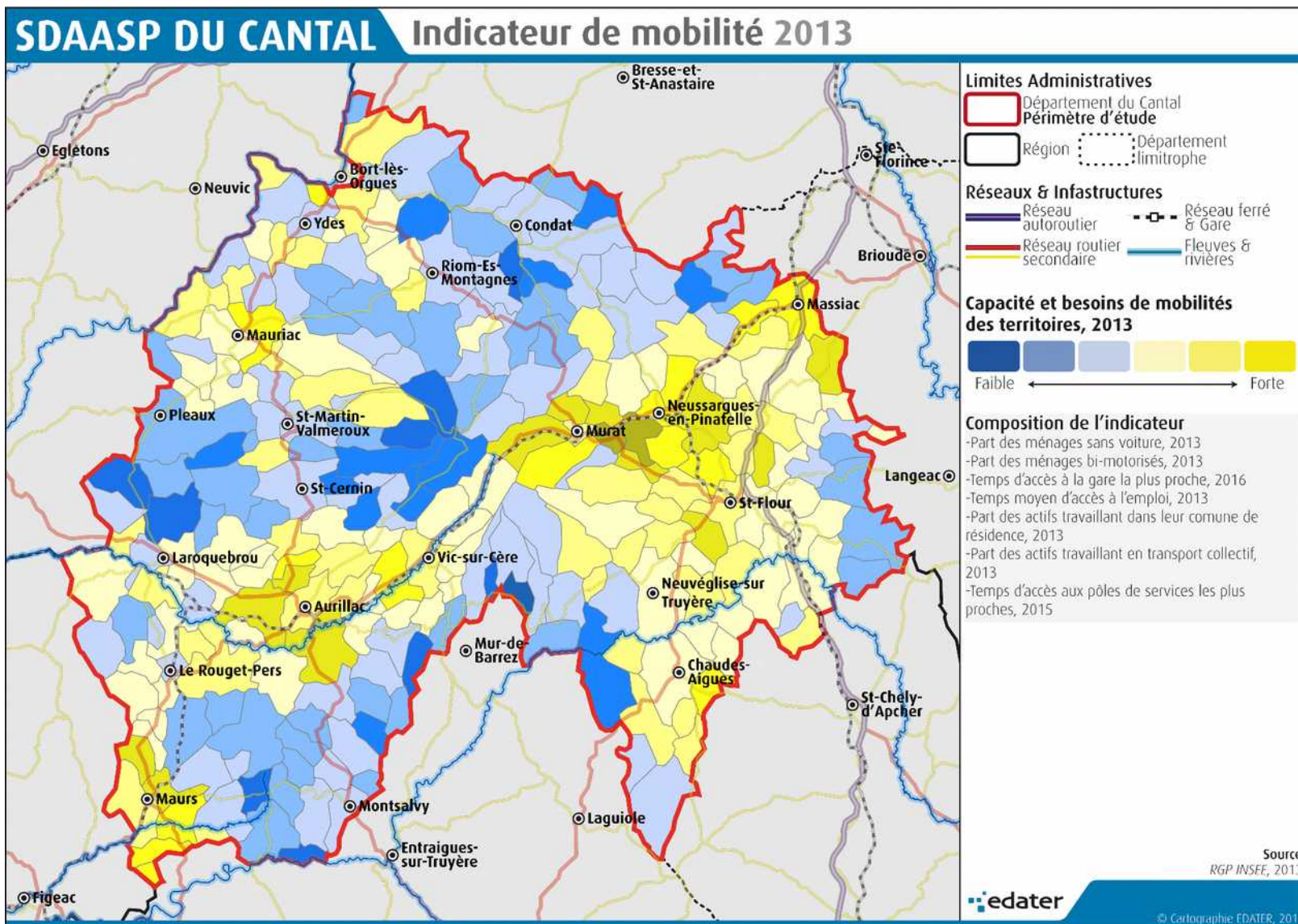
10% des communes les plus éloignées (soit 2870 personnes) accèdent en plus de 18mn au panier « vie courante » contre 7mn pour les 10% des communes les plus proches (soit la moitié de la population du département). L'Est du département (Aubrac, Saint-Flour, Nord-est du Cantal) montre des temps d'accès plus importants.

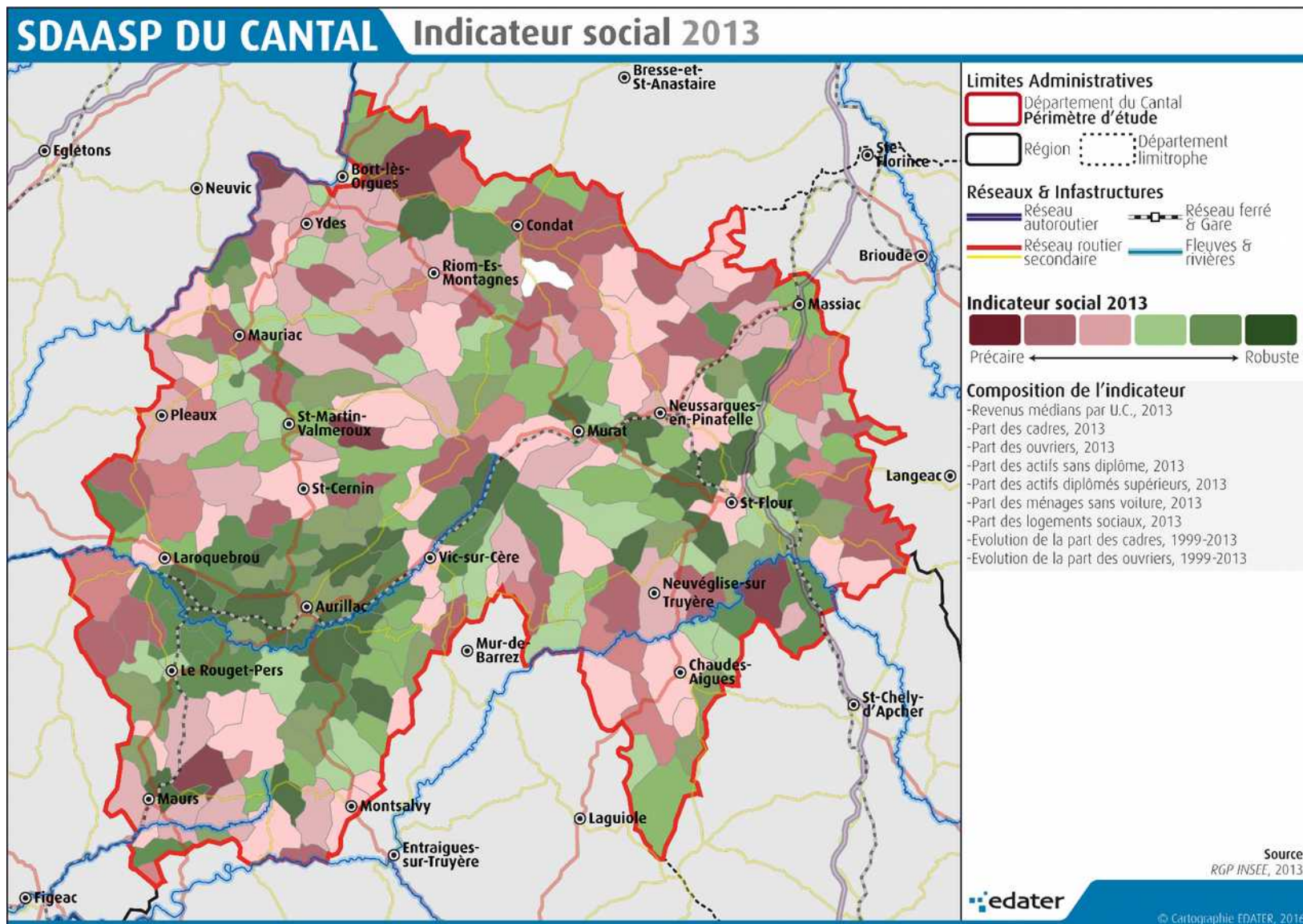
TEMPS D'ACCES AUX EQUIPEMENTS DU PANIER « VIE COURANTE »











f) Synthèse et enjeux

Au travers de ces éléments, quelques constats et enjeux peuvent être évoqués en matière d'accessibilité aux services :

- Le département montre une densité démographique très faible et une accessibilité physique compliquée par le relief de moyenne montagne, le climat et le réseau routier assez peu structurant (desserte uniquement de l'Est par l'autoroute)
- Le maillage urbain apparaît peu dense mais structure un département au profil contrasté : plus grand dynamisme démographique et économique dans les pôles urbains et leurs aires de rayonnement, ruralité plus atone et pour laquelle les perspectives semblent se maintenir (projections démographiques INSEE)
- Les espaces les plus ruraux cumulent les handicaps: perte d'habitants, vieillissement, précarité, faible mobilité

Dans un environnement économique contraint et avec une exigence d'efficacité de l'action publique, ces constats imposent un travail de rationalisation / priorisation des offres de services.

Pour autant, l'action publique peut permettre d'optimiser/améliorer l'offre et de la mobiliser tant comme un levier d'attractivité territoriale que comme un facteur d'équité sociale.

L'offre de service se doit ainsi de veiller à une répartition géographique équitable des offres, à une accessibilité basée sur la qualité /complémentarité des offres proposées mais aussi et surtout de prendre en compte les personnes les plus fragiles, précaires, isolées pour lesquelles la seule présence physique de services semble indispensable.

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

B. Les grands enjeux transversaux

A l'issue des travaux d'analyse et de diagnostic qui ont porté sur les 10 grands domaines de services, 6 grands enjeux se dégagent tous thèmes de services confondus. La grande majorité des problématiques rencontrées est liée au caractère rural du département. Ainsi, il n'existe pas de spécificités et d'enjeux territoriaux à proprement parlé. L'intensité des enjeux constatés à l'échelle départementale est plus au moins forte selon le niveau de ruralité et d'enclavement des territoires.

Enjeu n°1 : Le maintien des services (anticipation de déficits à venir)

Un département relativement bien doté en services au regard de sa faible densité démographique. Mais des services en nombre très restreint et fortement fragilisés par leur faible rentabilité économique. Une situation de grande fragilité et d'incertitude qui appelle à une vigilance accrue.

Renforcer les nombreux petits pôles d'équilibre/centres-bourgs comme des relais de proximité garants de l'animation des territoires.

- ➔ S'inscrire dans une démarche proactive pour anticiper les besoins. Mission d'observatoire, de veille, d'accompagnement à la transmission,...
- ➔ Soutenir, accompagner, encourager les professionnels : médecins, commerçants, assistantes maternelles, associations de services à domicile,.....
- ➔ Améliorer les services « support », facteurs d'attractivité : desserte numérique et téléphonique en premier lieu mais aussi services à la petite enfance, transport, offre culturelle;
- ➔ Mutualiser et optimiser les modèles économiques des services publics (crèches, EHPAD, services sociaux, ...).

Enjeu n°2 : L'hyper-proximité pour les personnes à mobilité réduite ou non motorisée

Le département se caractérise par sa grande ruralité, une forte précarité et un taux important de personnes vivant seules. Près de 17 000 Cantaliens vivent à plus de 10 min d'un pôle de services de proximité et 14% des ménages ne disposent pas de véhicule.

Limitier le risque de dépendance, d'isolement et de rupture

- ➔ Organiser une offre de transports depuis les territoires peu dotés en services (communes rurales, périurbaines, certains quartiers urbains) vers les pôles de services et/ou vers les lignes de transports qui les desservent;
- ➔ Renforcer les services à domicile, les circuits courts, l'itinérance;
- ➔ Encourager l'économie sociale et solidaire, favoriser et encourager les solutions fondées sur des initiatives associatives et sur la solidarité. Appui aux associations, création d'outils facilitateurs (site internet de mise en correspondance de personnes prêtes à rendre service et des personnes en demande, ...);
- ➔ Étudier leur déploiement sur toutes les catégories de services via la téléphonie et le numérique (télé médecine, rdv visio ou téléphonique avec les prestataires sociaux, ...) , le portage à domicile,

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

B. Les grands enjeux transversaux

Enjeu n°3 : La dématérialisation des services : L'accès à internet et son usage

- **Dématérialisation croissante** de services par les opérateurs dans un souci d'optimisation et d'efficacité (ex: télédéclarations des impôts, téléprocédures pour les services sociaux, services bancaires, emploi) .
- **Essor de nouveaux usages** (transports : TAD, co-voiturage, ...; santé: télémédecine,..) et parallèlement demande croissante d'**information en temps réel** (transports, administrations,...).
- **Besoin d'acculturation et d'accompagnement** à la pratique, en particulier des populations les plus fragiles et dépendantes (vulnérabilités sociales et financières).
- **En parallèle, insuffisance des débits sur de nombreux territoires**
 - ↳ Mobiliser toutes les technologies et réseaux;
 - ↳ Prioriser et concentrer l'intervention pour rattraper le retard des zones les moins bien desservies;
 - ↳ Développer les actions de sensibilisation, accompagnement, formations à l'usage numérique;
 - ↳ Développer et faire connaître les points CyberCantal;
 - ↳ Miser sur la solidarité intergénérationnelle pour accompagner au développement des usages chez les plus âgés.

Enjeu n°4 : La plus forte exposition des publics fragiles

Les déficits d'accessibilité touchent avant tout les publics en difficulté : personnes âgées, personnes en difficultés sociales et professionnelles, personnes en situation de handicap, ...

- **Les publics fragiles plus directement touchés par l'éloignement des services**

Ils sont confrontés particulièrement à une moindre capacité physique à se déplacer, au coût de l'accès aux services, à la maîtrise insuffisante des outils numériques, et au besoin d'accompagnement aux démarches administratives. Pour ces publics, le contact humain reste primordial.

- **...nécessitant le lien social** (présence physique) **et un accompagnement personnalisé** (prise en compte de situations individuelles) **fort** (en opposition au tout numérique et aux boîtes vocales standardisées).

Rôle important des maisons de la solidarité départementale;

Relais des CCAS;

Rôle renforcé des RSP/MSAP pour ces publics;

Dispositifs d'accueil et d'accompagnement, notamment saisonniers.

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

B. Les grands enjeux transversaux

Enjeu n°5 : Une action publique déjà fortement engagée dans les services aux publics

Des difficultés d'accès aux services persistent malgré de nombreuses et importantes actions publiques conduites depuis des décennies pour maintenir et améliorer l'accessibilité aux services notamment à travers le numérique .

Évaluer, orienter, prioriser l'action publique

- ↳ Question de l'évaluation des actions conduites jusqu'alors ?
efficience/ efficacité / pertinence/ cohérence.
- ↳ Concentration des efforts ou saupoudrage ? : le bon service, au bon moment, au bon endroit ?
- ↳ Un éloignement des services qui implique d'organiser l'accès aux services à distance : question des déplacements, des services à domicile et du numérique.

Enjeu n°6 : Une offre de service insuffisamment identifiée

Il est constaté dans le Cantal comme partout en France une insuffisance de connaissance de l'offre de services des usagers mais aussi des acteurs des services entre eux.

Rendre lisible l'offre de services

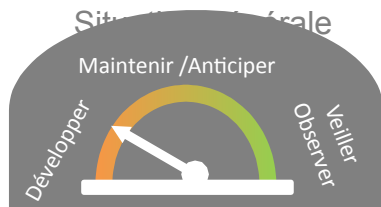
- ↳ Favoriser les connaissances réciproques des différents opérateurs de services.
- ↳ Établir des processus collaboratifs, des partenariats pour faciliter les « parcours » de l'utilisateur notamment par des supports et dispositifs communs d'information et de communication sur l'offre de services.
- ↳ Étudier la possibilité que la Mairie soit dans certains cas le lieu de premier accueil de proximité.

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

C. Les grands enjeux thématiques

MOBILITÉS et TRANSPORTS

Transports en commun
Transport à la demande
Covoiturage



❖ Constats:

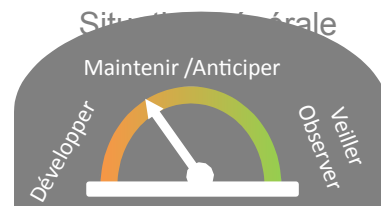
- La route comme principal mode de déplacement vers les services.
- Un co-voiturage encore peu organisé et lisible
- Le réseau interurbain qui s'adapte pour offrir une alternative à la voiture mais qui reste jugé comme peu accessible et peu utile pour accéder aux services par les habitants et les EPCI
- Les EPCI fortement investis sur ces problématiques: le transport à la demande en fort développement dont le modèle doit être attractif (les habitants semblent peu satisfaits)
- Un réseau TER assez peu fréquenté et fragile, pas nécessairement adapté aux déplacements vers les services
- Une méconnaissance de l'offre de transport
- L'enjeu du transfert de la compétence transport scolaire au Conseil régional

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier :

- Réétudier les besoins en déplacements notamment des publics cibles: non motorisés, âgés, précaires
- Cibler les lieux et les jours de desserte en fonction des besoins (pôles de services de proximité, les jours de marchés)
- Améliorer l'offre en TAD
- Faciliter le covoiturage et les autres formes de déplacements collaboratifs et solidaires par la création d'aires de stationnement dédiées et clairement identifiées et organiser la mise en relation des personnes
- Permettre l'accès aux services de transport, pour les ménages les plus défavorisés avec des tarifs préférentiels
- Communiquer et organiser l'intermodalité entre les divers modes de transport

Couverture et qualité des réseaux TIC

Téléphonie mobile
Couverture Haut débit et Très haut débit
Points d'accès à internet
(cybercantal, Wifi, ...)



❖ Constats:

- Des attentes très importantes autour de l'innovation technologique et de l'attractivité que peut permettre le THD
- D'importants efforts d'équipement et de développement des usages de la part des acteurs publics qui offrent une qualité de service et des perspectives relativement satisfaisantes et intéressantes
- Des niveaux de desserte très variable : un sentiment de décalage entre les promesses du numérique et les débits effectivement constatés sur les territoires malgré les importants efforts d'équipements réalisés
- Des actions publiques fortes pour encourager et faciliter l'usage d'internet toutefois la population est vieillissante et parfois peu équipée et/ou pas familiarisée avec les nouvelles technologies

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier :

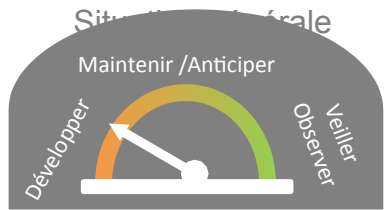
- Poursuivre la mise en œuvre du programme Auvergne Très Haut Débit et permettre des extensions du réseau initiative publique
- Accompagner à l'usage d'internet notamment auprès des publics fragiles et des personnes âgées
- Communiquer au grand public sur l'état d'avancement des travaux et des contraintes techniques, des possibilités de raccordement, des technologies alternatives

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

C. Les grands enjeux thématiques

SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN

La Poste
Ramassage des déchets, Eau et assainissement
Alimentation de proximité, Boulangeries, Distributeurs automatiques de billets, Stations services



❖ Constats

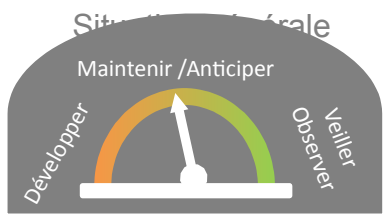
- Présence de petits bourgs qui irriguent l'ensemble du territoire
- Vulnérabilité généralisée de l'offre de services liée à leur faible fréquentation (rentabilité, transmission,...)
- Enjeu de l'hyper proximité pour les personnes à mobilité réduite ou non motorisées qui se retrouvent rapidement contraintes.
- Proximité de services publics (OM et eau/assainissement)
- Des élus ruraux qui attachent une importance particulière à ces services, leur départ signifiant dévitalisation de leur village.

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier :

- Soutenir les pôles de services de proximité
- Promouvoir et accompagner les formes de services mutualisées, les commerces ambulants, itinérants, les circuits courts
- Mesurer le poids et les incidences de la grande distribution
- Encourager les démarches solidaires, partage de biens et de services

SERVICES USAGES PONCTUEL

Distributeurs d'électricité
Distributeurs de gaz
Services publics de l'Etat: sous préfectures, préfecture, impôts



❖ Constats

- Contexte général de rationalisation des dépenses, des effectifs et de regroupement des services
- Développement des téléprocédures
- Les usagers demandent un accompagnement de proximité notamment pour faire face à la complexité administrative
- Une disponibilité/proximité des services publics satisfaisante (État, collectivités)

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier :

- Développer les partenariats et les mutualisations entre les mairies, les EPCI, les structures associatives, les RSP/MSAP, les services du Département et de la Préfecture
- Développer une connaissance collective de l'offre de services et faciliter la communication
- Regrouper les services qui recoupent une même thématique: celle de l'habitat et du logement par exemple
- Accompagner les usagers aux téléprocédures (cf. numérique)

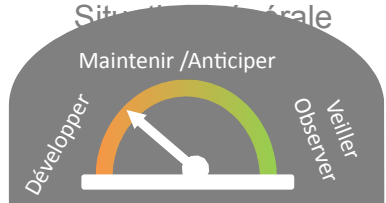
III. Diagnostic au 18 novembre 2016

C. Les grands enjeux thématiques

SERVICES DE SANTÉ

Médecins généralistes, Infirmiers, Médecins spécialistes, Dentistes, Pharmacie

Services d'urgences (hôpitaux, SAMU, SMUR), Hôpitaux /Maternité



❖ Constats

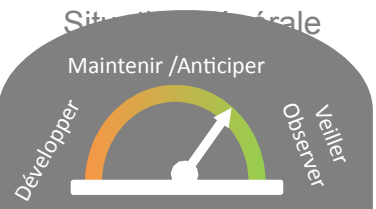
- À ce jour, une densité médicale encore satisfaisante mais une problématique de répartition géographique et de pérennité du service.
- Une forte préoccupation des élus locaux et d'importants outils et dispositifs mobilisés pour accueillir de nouveaux médecins.
- Le pari de la télémédecine pour faciliter l'accès aux soins.
- Des services d'urgence et un taux d'équipements en hôpitaux de proximité satisfaisant (des dispositifs spécifiques de maintien).

❖ Enjeux /Pistes d'action(s) à privilégier :

- Une maîtrise d'ouvrage détenue par l'ARS (Projet régional de santé en cours d'élaboration).
 - Déploiement des mesures du Pacte Territoire Santé.
 - Priorisation des efforts sur les territoires les plus fragiles .
 - Parcours de santé des personnes les plus fragiles.
- Poursuivre le travail sur l'attractivité des territoires : action de communication, marketing.
- Accompagnement spécifique et global des nouveaux médecins : recherche de logement, emploi du conjoint, services,...
- Enjeu d'une plus forte coordination/concertation entre l'ARS et les acteurs locaux.

SECURITE

Pompiers
Police gendarmerie



❖ Constats

- Services qui semblent satisfaire les habitants comme les élus locaux.
- Pas de problématique et de sentiment d'insécurité.
- Stratégies de déploiement : Logiques de rationalisation/ optimisation/ valorisation des ressources.

❖ Enjeux /Pistes d'action(s) à privilégier :

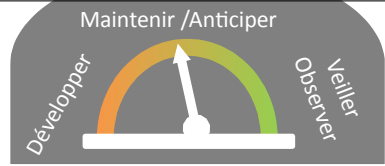
- Veiller à la proximité et aux temps d'intervention.
- Sensibiliser les citoyens.

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

C. Les grands enjeux thématiques

SERVICES SOCIAUX

- Centre Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
- Maisons départementales de la solidarité
- Sécurité Sociale (CAF, CARSAT, MSA...)
- Accueil de la petite enfance/crèches/ Relais Assistantes Maternelles
- Etablissements d'accueil personnes âgées / personnes handicapées
- Aide et soins à domicile



❖ Constats

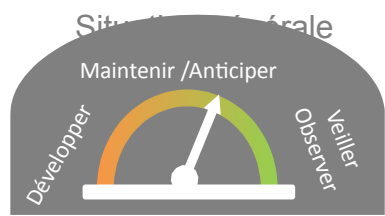
- Nombreux acteurs sociaux, dont la lisibilité et la mise en cohérence est à améliorer
- Une dématérialisation des services rendus par les opérateurs sociaux accompagnée de partenariats renforcés avec les MSAP
- Offre de services aux personnes âgées importante
- Une offre de services à la petite enfance à diversifier
- Des schémas sectoriels conduits par le département et les partenaires sociaux

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier :

- **Maison des solidarités et opérateurs sociaux**
- Renforcer les relations entre ces différents organismes
- **Personnes âgées/ personnes handicapées**
- **Déploiement des mesures du Schéma de l'autonomie**
- Favoriser le maintien à domicile
- Rompre avec l'isolement/ Déplacement, mobilité (cf. thématique transport)
- Améliorer l'offre par une meilleure coordination de l'existant
- **Enfance et Petite enfance**
- **Déploiement des mesures du Schéma des services aux familles**
- Favoriser le renouvellement des assistantes maternelles
- Développer l'offre d'accueil collectif

EMPLOI

- Pôle emploi
- Missions locales



❖ Constats

- Département peu touché par le chômage mais des difficultés d'insertion pour les publics peu qualifiés, peu mobiles et les jeunes.
- Interrogation sur les offres d'emploi et la capacité des entreprises cantaliennes à recruter.
- Un besoin de transversalité et de décloisonnement avec les actions sociales et les offres de formation
- De fortes attentes tant des habitants que des élus pour renforcer l'accessibilité des services de Pôle Emploi notamment par l'intermédiaire des MSAP
- Une action des MLI importante. Un service apprécié des élus et jugé accessible.
- Un Programme Départemental d'Insertion

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier :

- **Déploiement des mesures Programme Départemental d'Insertion**
- Mobiliser les MSAP comme relais de la coordination, la mutualisation des acteurs, et comme levier de développement d'une culture commune entre les services de l'insertion, du social, de la formation
- Miser sur le télétravail comme un moyen d'insertion professionnelle
- Faciliter les passerelles entre formations et monde économique (culture de l'apprentissage, orientation des formations).

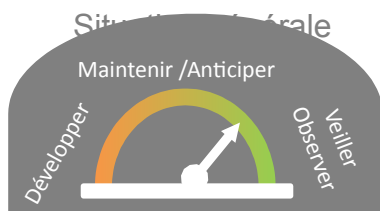


III. Diagnostic au 18 novembre 2016

C. Les grands enjeux thématiques

EDUCATION

- Ecoles Primaires
- Collèges
- Lycées



❖ Constats

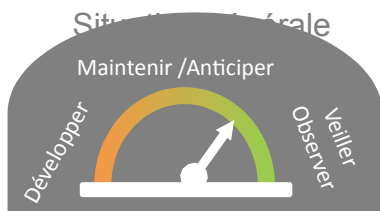
- Baisse des effectifs du primaire, nouvelles répartitions des effectifs du secondaire impliquent la révision de la carte scolaire
- Souci des conditions de scolarisation des enfants et des élèves
- Employabilité des jeunes à la fin du cursus scolaire, adéquation avec les besoins en main d'œuvre locaux

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier

- Accompagner l'organisation des regroupements pédagogiques: offre de transport, temps périscolaires et services de restauration
- Coordination et gouvernance des acteurs participant à l'offre scolaire et afférente
- Maintien de la qualité de l'enseignement, carte scolaire et effectif dans les classes
- Repenser les transports et la desserte des lycées
- Maintenir et développer les formations en fonction des besoins en main d'œuvre locaux
- Renforcer les liens école/entreprise.

CULTURE ET SPORT

- Cinéma
- Equipement sportif (stade, gymnase...)
- Bibliothèque, médiathèque



❖ Constats

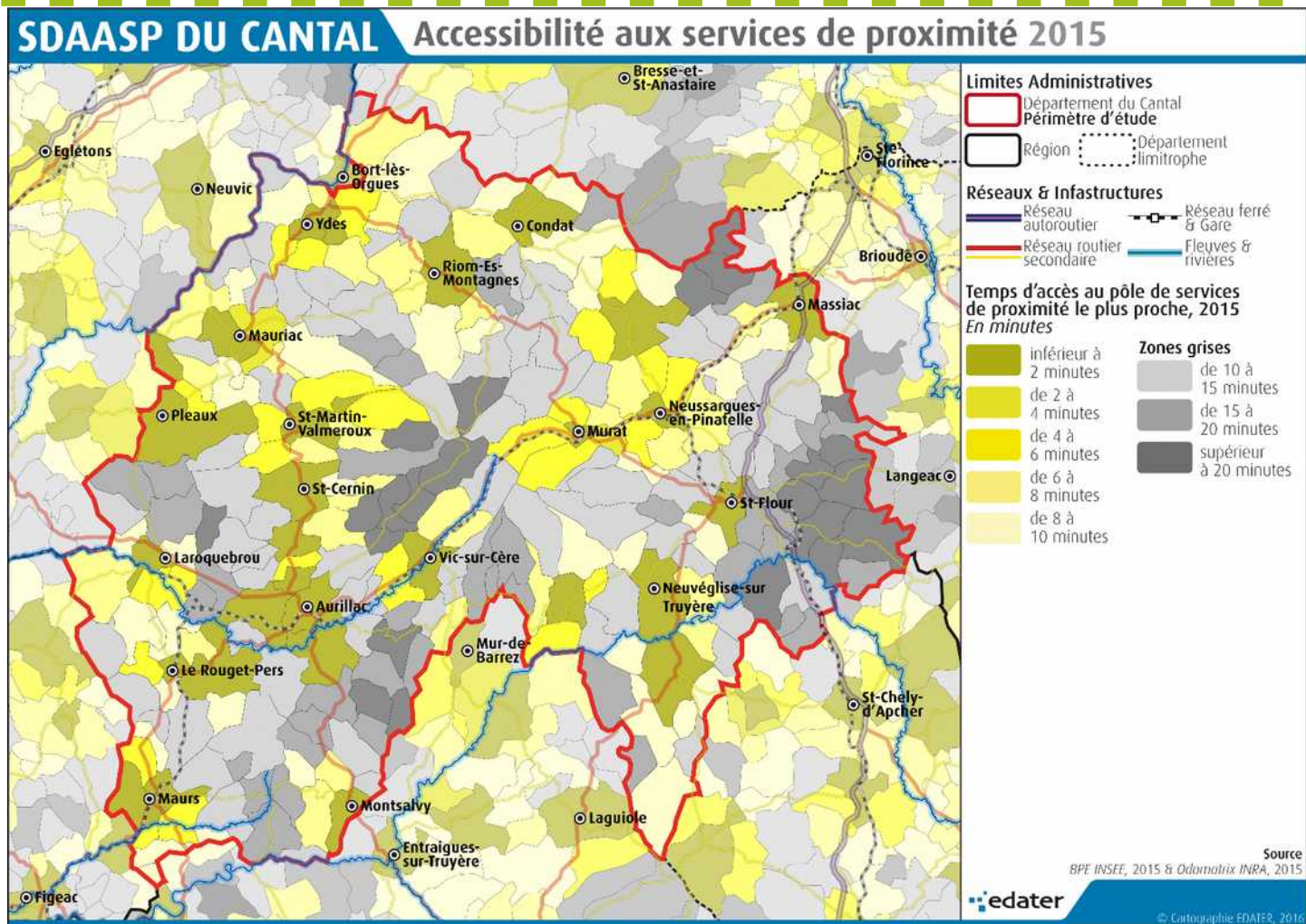
- Offre culturelle intéressante et en voie de renforcement et de structuration par une forte implication des élus locaux
- Un bon niveau d'équipement sportif (question de la qualité des équipements ?)
- Revendications des habitants portent sur les horaires, stationnement et accès en transports en commun
- Insuffisance des bassins de natation couverts pour assurer l'apprentissage de la natation par les scolaires

❖ Enjeux / Pistes d'action(s) à privilégier

- Des actions clairement identifiées dans le schéma départemental de développement culturel**
- Soutien aux petites structures associatives ou communales
- Mise en réseau
- Encourager la mutualisation des moyens, étudier l'opportunité d'une gestion intercommunale ?
- Etude spécifique sur les besoins des scolaires pour l'apprentissage de la natation

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

D. Les espaces déficitaires

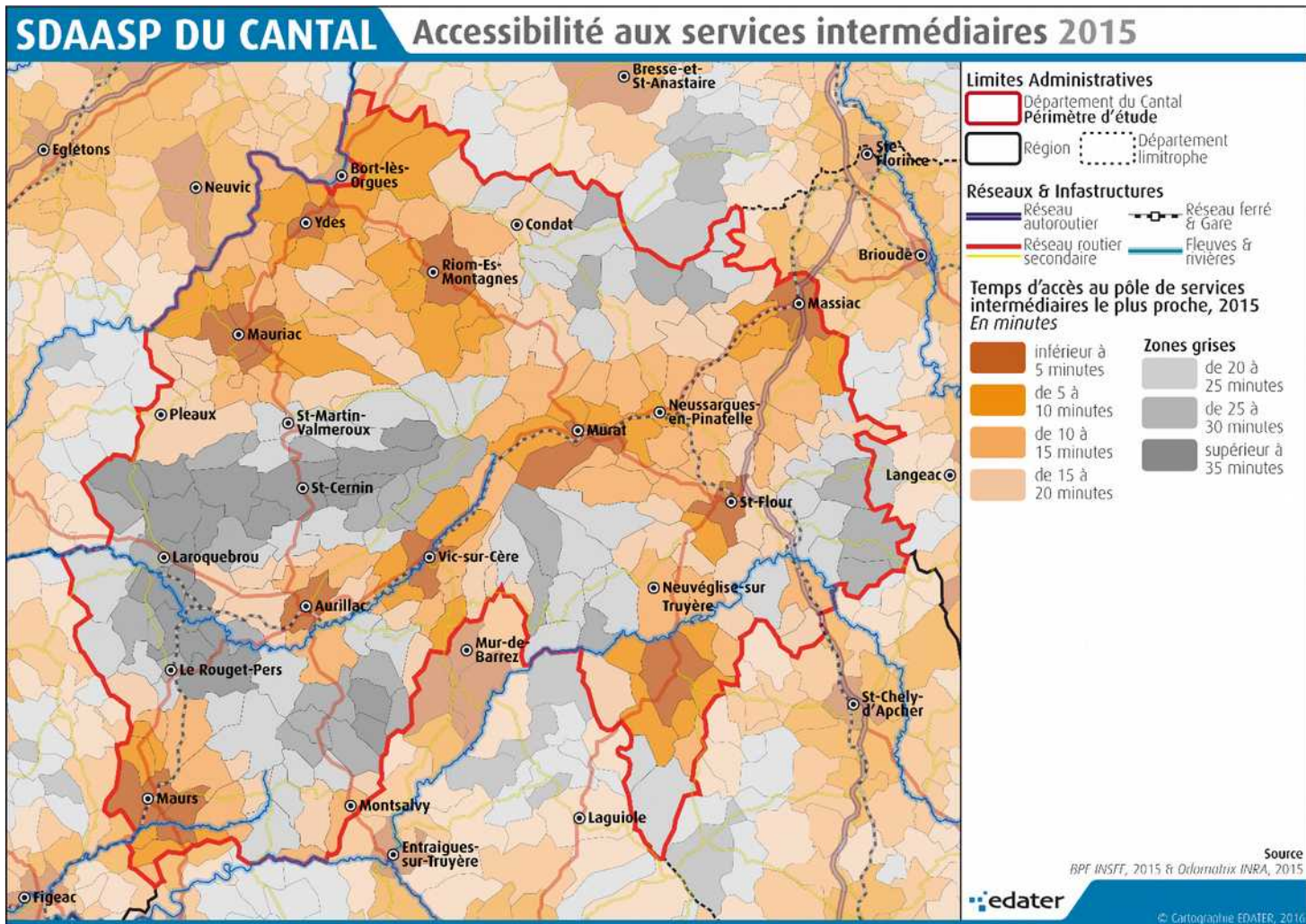


LES HABITANTS DES ZONES BLANCHES DE PROXIMITE

Moins 10 ans		Plus 70 ans				Sans voiture									
NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	NB	%	NB	%	NB
4 294	11,1%	6 489	16,8%	2 692	7,0%	1 049	6,0%	4 211	23,9%	17 598	1 648	9,8%	8 064	48,1%	16 759

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

D. Les espaces déficitaires

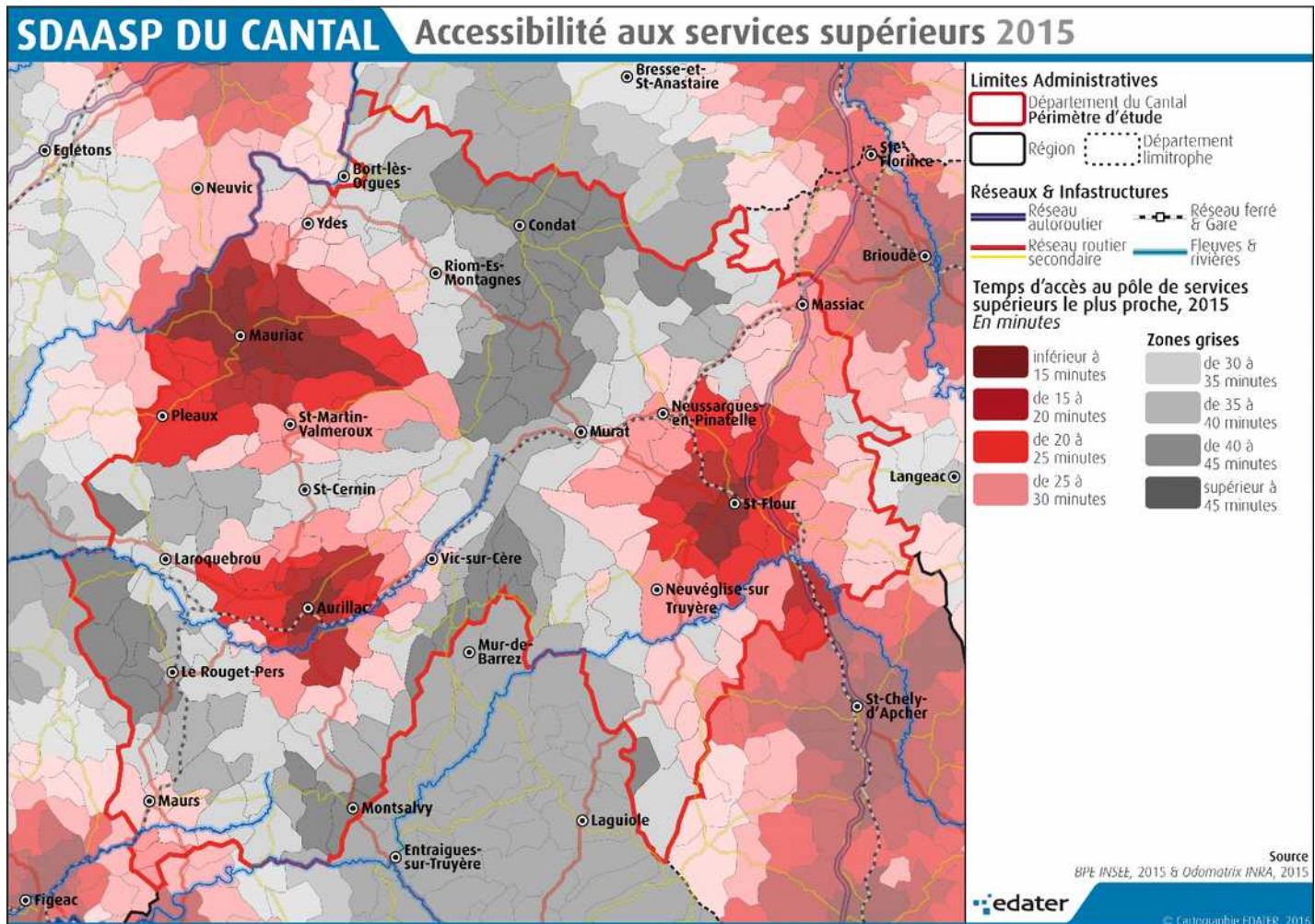


LES HABITANTS DES ZONES BLANCHES INTERMEDIAIRES

Moins 10 ans		Plus 70 ans				Sans voiture									
NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	NB	%	NB	%	NB
3 561	10,6%	6 154	18,3%	2 680	8,0%	859	5,7%	3 668	24,4%	15 049	1 614	11,0%	6 747	45,9%	14 689

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

D. Les espaces déficitaires

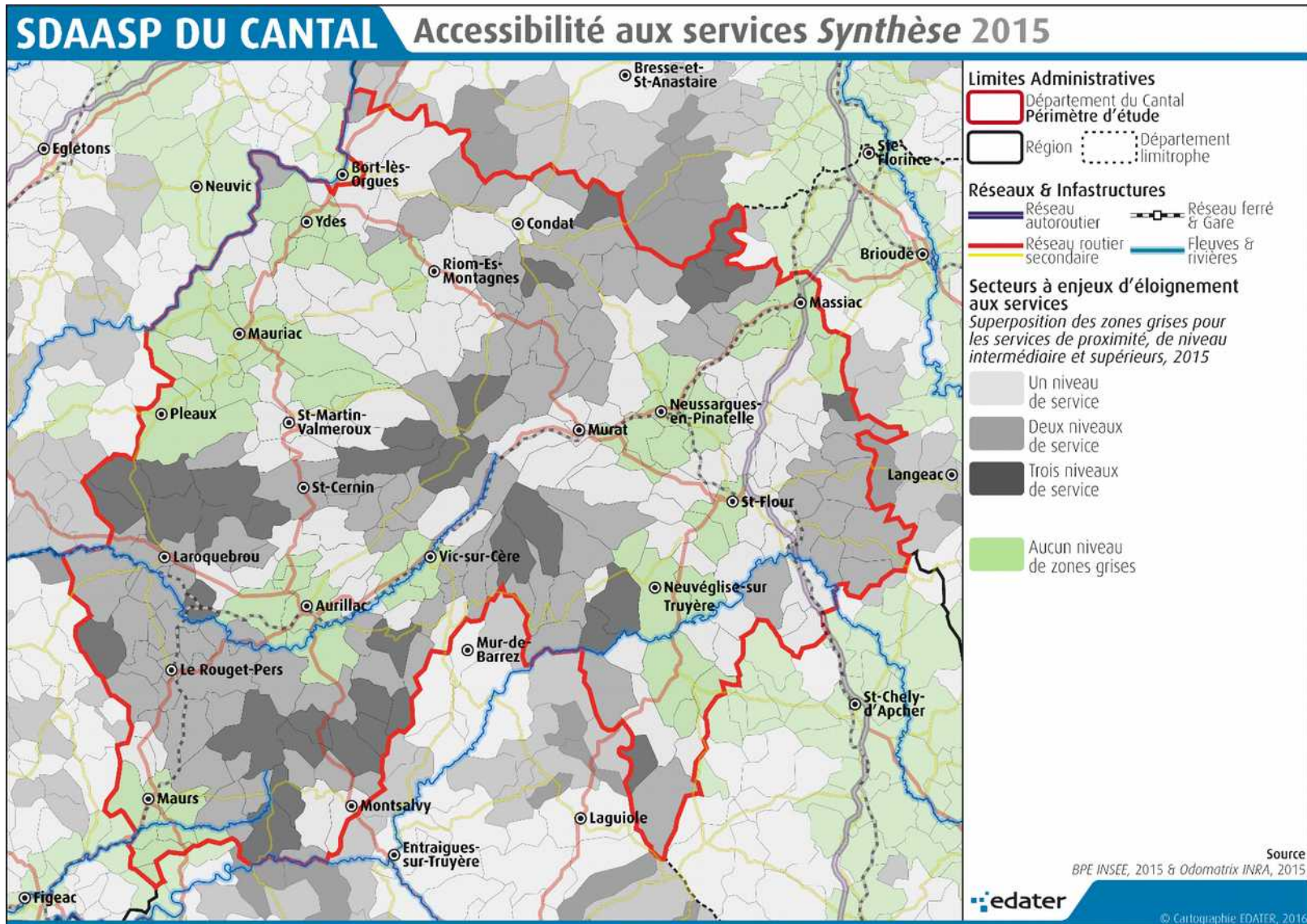


LES HABITANTS DES ZONES BLANCHES SUPERIEURS

Moins 10 ans		Plus 70 ans				Sans voiture									
NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	NB	%	NB	%	NB
3 767	9,2%	8 772	21,3%	3 987	9,7%	956	5,4%	4 315	24,5%	17 628	2 543	13,5%	7 478	39,7%	18 859

III. Diagnostic au 18 novembre 2016

D. Les espaces déficitaires



IV. Cadre stratégique et fiches actions

1 Axe transversal et 4 Axes thématiques

A- Le Cadre stratégique

IV. Cadre stratégique et fiches actions

A - Cadre stratégique

Le diagnostic a été conduit sur un panel de services très large couvrant des thématiques et des champs d'intervention traités par des schémas sectoriels spécifiques, actuellement mis en œuvre par le Conseil départemental, par l'État et par le Conseil régional.

À l'issue de cette phase de diagnostic, un travail de synthèse, d'ajustement et de définition de la stratégie a donc été réalisé en fonction des finalités du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Ainsi, le SDAASP s'inscrit en complémentarité et transversalité de ces schémas et notamment les divers schémas de l'action sociale (schéma autonomie, schéma familles, le plan départemental d'insertion, ...) avec lesquels les interactions sont particulièrement fortes dans la mesure où les problématiques de l'accessibilité des services concernent de manière plus prégnante les publics fragiles (personnes âgées, peu mobiles, personnes éloignées de l'emploi, personnes précaires, personnes dites « invisibles » en rupture, ...).

Par ailleurs, l'inclusion numérique et l'accueil de proximité participent directement à l'insertion sociale des habitants et se mettent en œuvre en étroite coopération avec les professionnels de l'action sociale (personnel du Département et partenaires). De la même manière, les questions de mobilité recourent en plusieurs points les questions de l'insertion professionnelle (accompagnement à la mobilité autonome, ...).

De manière générale l'articulation opérationnelle entre le SDAASP et les schémas sectoriels porte sur des actions de nature différentes mais complémentaires.

Le champs d'intervention du SDAASP est davantage orienté sur des leviers d'animation, de mise en cohérence, d'information/communication que sur des créations de services en tant que tel, ces dernières étant justement traitées dans les schémas sectoriels (exemple : plan d'action pour un accompagnement global, parcours individuel des personnes en insertion, développement du nombre de places en crèche, ...). Ce constat s'applique dans une moindre mesure aux questions de mobilité du fait de la multiplicité et de l'hétérogénéité des autorités organisatrices de mobilité sans, jusqu'à présent, de réelle stratégie générale ni de chef de file.

Les choix des axes stratégiques et des fiches actions ont été fait pour permettre et garantir une bonne articulation avec les divers schémas et stratégies sectoriels. Ainsi, la stratégie du SDAASP s'articule autour de 5 axes stratégiques (dont 1 transversal et 4 thématiques) et de 16 fiches actions.

Thématiques	Principaux schémas sectoriels ou stratégies de référence
Mobilités et transports	Stratégie régionale de transport
Couverture et qualité des réseaux numériques	Programme de déploiement du département Plan Auvergne Très Haut Débit
Services au public du quotidien	Politique d'accompagnement des consulaires
Services au public usage ponctuel	Plan préfecture nouvelle génération
Service de santé	Projet Régional de Santé Pacte territorial de Santé
Sécurité	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques Rapport de maillage de gendarmerie
Services sociaux	Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance Schéma départemental des services aux familles Schéma de l'autonomie
Emploi Insertion	Programme départemental d'Insertion
Eduction Formation	Stratégie nationale d'éducation (DASEN) Stratégie régionale de formation
Culture et Sport	Stratégies départementales

IV. Cadre stratégique et fiches actions

A - Cadre stratégique

AXE 1 Préserver la proximité des services

ACTIONS	SOUS-ACTIONS	Principaux acteurs à mobiliser	Période de lancement
1 - 1 - Proposer une carte de référence qui permette d'orienter et de cibler les actions déclinées dans le SDAASP	1-1-1 Identifier les pôles et proposer une première carte de référence	Etat/CD INSEE	2nd semestre 2017
	Etat/CD SCOT, EPCI	1er semestre 2018	
1 - 2 - Rendre lisible et accessible l'offre de services au public	1-2-1 : Créer un réseau d'accueil de proximité	Etat/CD Opérateurs, EPCI et communes, CDC, CGET	1er semestre 2018
	Etat/CD organismes/opérateurs de services	2nd semestre 2018	

IV. Cadre stratégique et fiches actions

A - Cadre stratégique

AXE 2 Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique et amener une réponse à la dématérialisation des services

ACTIONS	SOUS-ACTIONS	Principaux acteurs à mobiliser	Période de lancement
2 - 1 Compléter le déploiement des réseaux et des infrastructures numériques	2-1-1 : Poursuivre le programme Auvergne très haut débit (PATHD)	CD/CR engagement Auvergne THD opérateurs	en cours
	2-1-2 : Constituer une instance d'information/ concertation	CD/Etat opérateurs, EPCI, Auvergne THD	1er semestre 2018
	2-1-3 : Déployer une enveloppe d'évolutivité	CD/CR EPCI	2e semestre 2018
	2-1-4 : Utiliser la plateforme de signalement des dysfonctionnements du réseau de téléphonie mobile Francemobile.	CD/Etat renforcer le partenariat avec les opérateurs et notamment Orange	en cours
	CD/CR opérateurs et EPCI	1er semestre 2018	
2 - 2 Donner une information concrète et précise sur les conditions d'accès à internet dans le département	2-2-1 : Communiquer sur les investissements réalisés, en cours et à venir	CD Opérateurs et EPCI	1er semestre 2018
	CD/Etat médiateurs : MSAP, EPHAD, Collèges, services à la personne....	1er semestre 2018	
2 - 3 Accompagner le développement des usages d'internet, notamment pour les publics fragiles et personnes âgées	2-3-1 : Identifier et qualifier les besoins des personnes en situation de rupture numérique ou en risque de l'être et les besoins d'usage d'internet	CD/Etat association de services à la personne	1er semestre 2018
	CD/Etat médiateurs, organismes de formation, CDC	2nd semestre 2018	
	CD/Etat EPCI, CR	1er semestre 2018	
	CD/Etat EPCI, CGET	1er semestre 2019	
2-4 Accompagner les usages du numérique éducatif	2-4-1 Développement du numérique éducatif dans le 1er degré	CD et Rectorat / DSDEN Communes et EPCI ; CIT	année scolaire 2019-2020
	CD et Rectorat / DSDEN Communes et EPCI ; CIT	année scolaire 2019-2020	

IV. Cadre stratégique et fiches actions

A - Cadre stratégique

AXE 3 Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

ACTIONS	SOUS-ACTIONS	Principaux acteurs à mobiliser	Période de lancement
3 - 1 Maintenir et développer un maillage territorial de l'offre de commerces de proximité	3-1-1 : Définir une carte de référence des pôles d'équilibre et de structuration commerciale	CD, Etat Insee et Consulaires	1er semestre 2018
	3-1-2 Accompagner les porteurs de projets en fonction des pôles de services identifiés sur la carte de référence	CD, Etat EPCI, Région et consulaires	1er semestre 2018
	CD, Etat CR, Consulaires, EPCI, Mairies	2nd semestre 2018	
3 - 2 Accompagner les professionnels à se fédérer et à se diversifier	3-2-1 : Disposer d'une connaissance commune des actions et dispositifs de soutien aux commerçants et aux artisans.	CD, Etat, CR Consulaires, EPCI, Mairies	1er semestre 2018
	CD, Etat, EPCI, CR Mairies, Consulaires	1er semestre 2018	
3 - 3 Répondre aux besoins des publics fragiles	3-3-1 : Encourager la mobilité des commerces vers l'habitant	CD CR, EPCI, Consulaires	2nd semestre 2018
	CD CR, EPCI, commerçants, services d'aide à la personne, la Poste, ... sur territoire Test (commune ou EPCI)	2nd semestre 2019	
	CD EPCI, Maison du bénévolat, commerçants locaux sur territoire Test	2nd semestre 2018	

IV. Cadre stratégique et fiches actions

A - Cadre stratégique

AXE 4 Maintenir et développer de l'offre de santé

ACTIONS	SOUS-ACTIONS	Principaux acteurs à mobiliser	Période de lancement
4 - 1 Construire une politique globale d'accueil de nouveaux professionnels de santé	4-1-1 : Poursuivre les actions de communication, marketing	CD, ARS, Etat Ordre de médecins, universités	en cours
	4-1-2 : Construire une politique d'accueil collective des professionnels de santé	CD, ARS, EPCI Etat, acteurs du logement et de l'emploi	1er semestre 2018
	CD, ARS, EPCI Internat CHU Aurillac	2nd semestre 2018	
4 - 2 Développer la télémédecine	4-2-1 : Poursuivre les efforts engagés dans le projet « CyberCantal Télémédecine »	CD, ARS, CR 5 établissements partenaires, Etat	1er semestre 2018
	CD, ARS, CR Etat	2nd semestre 2018	
4 - 3 Repérer les instances de coordination, de collaboration et de concertation dans le domaine de la santé et améliorer la lisibilité des organisations	4-3-1 : Renforcer les temps de concertation et de partage entre l'ARS, les territoires et l'ensemble des professionnels de santé	CD, ARS Etat, CPAM, MSA, URPS, ordres professionnels, Etat	1 er semestre 2018
	ARS, EPCI, Etat	1er semestre 2018	

IV. Cadre stratégique et fiches actions

A - Cadre stratégique

AXE 5 Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport

ACTIONS	SOUS-ACTIONS	Principaux acteurs à mobiliser	Période de lancement
5 - 1 Développer l'offre de transport à la demande (TAD)	5-1-1 : Réaliser un bilan et évaluer l'offre de Transport à la Demande et de son utilisation	CD/CR EPCI, Etat	1er semestre 2018
	5-1-2 : Communiquer autour du Transport à la demande	CD/Etat/EPCI/CR	2e semestre 2018
	CD/CR/EPCI Etat	2nd semestre 2018	
5 - 2 Faciliter et accompagner le covoiturage	5-2-1 : Mettre en œuvre le schéma départemental des aires de covoiturage pour accompagner les EPCI dans leur aménagement	CD/EPCI/CR Etat	2nd semestre 2018
	CD/CR EPCI, SNCF, Etat	2nd semestre 2018	
	CD/CR Etat/ EPCI	1er semestre 2019	
5 - 3 Communiquer sur les divers modes de déplacement et organiser leur intermodalité	5-3-1 : Mobiliser l'application « Auvergne Mobilité » pour informer et accompagner les cantaliens dans leurs usages des transports	CD/CR/ Etat/ EPCI Auvergne mobilité, relais réseau d'accueil de proximité	1er semestre 2018
	CD/CR/ Etat/ EPCI	1er semestre 2018	
	CD/Etat MSAP, EPCI,	2nd semestre 2018	
	CR/CD/Etat/EPCI EPCI PETR	1 er semestre 2019	
	CD/Etat/EPCI	Courant 2018	
5 - 4 Organiser le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques	5-4-1 : Organiser le maillage (initiatives publiques)	CD, Etat, EPCI ADEME	2nd semestre 2018
	1er semestre 2019	SDEC, Bois-Energie 15 et méthanisation ENEDIS	

B- Les Fiches Actions

Axe 1 - Préserver la proximité des services

Axe 1- Préserver la proximité des services

Objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe

A travers cet axe, le schéma vise, d'une part, à préserver et renforcer le réseau minimal de bourgs et villes qui puisse permettre le maintien ou le développement des services, en s'appuyant sur l'élaboration d'une carte géographique de référence qui permettent d'orienter et cibler les actions déclinées dans le SDAASP.

Le Schéma entend, d'autre part, faciliter les échanges entre opérateurs et usagers, assurer un relais humain dans l'information de premier niveau et répondre aux besoins de réassurances notamment des publics fragiles.

Il s'agit donc de répondre simultanément aux enjeux transversaux précédemment identifiés (et notamment les enjeux 1,3,4 et 6), liés au maintien des services; à la dématérialisation des services ; à la plus forte exposition des publics fragiles; à une offre de service insuffisamment identifiée,

Pour cela, le schéma entend proposer des solutions pour toutes les demandes, y compris des publics les plus en difficulté : personnes âgées, en difficultés sociales et professionnelles, en situation de handicap, ... confrontées à des difficultés de mobilité physique et/ou économiques et/ou liées à un moindre accès ou une moindre maîtrise des outils informatiques et/ou en rupture de lien social et donc isolées, susceptibles de renoncer à leurs droits sociaux et de se marginaliser, et qui nécessitent donc un accompagnement personnalisé.

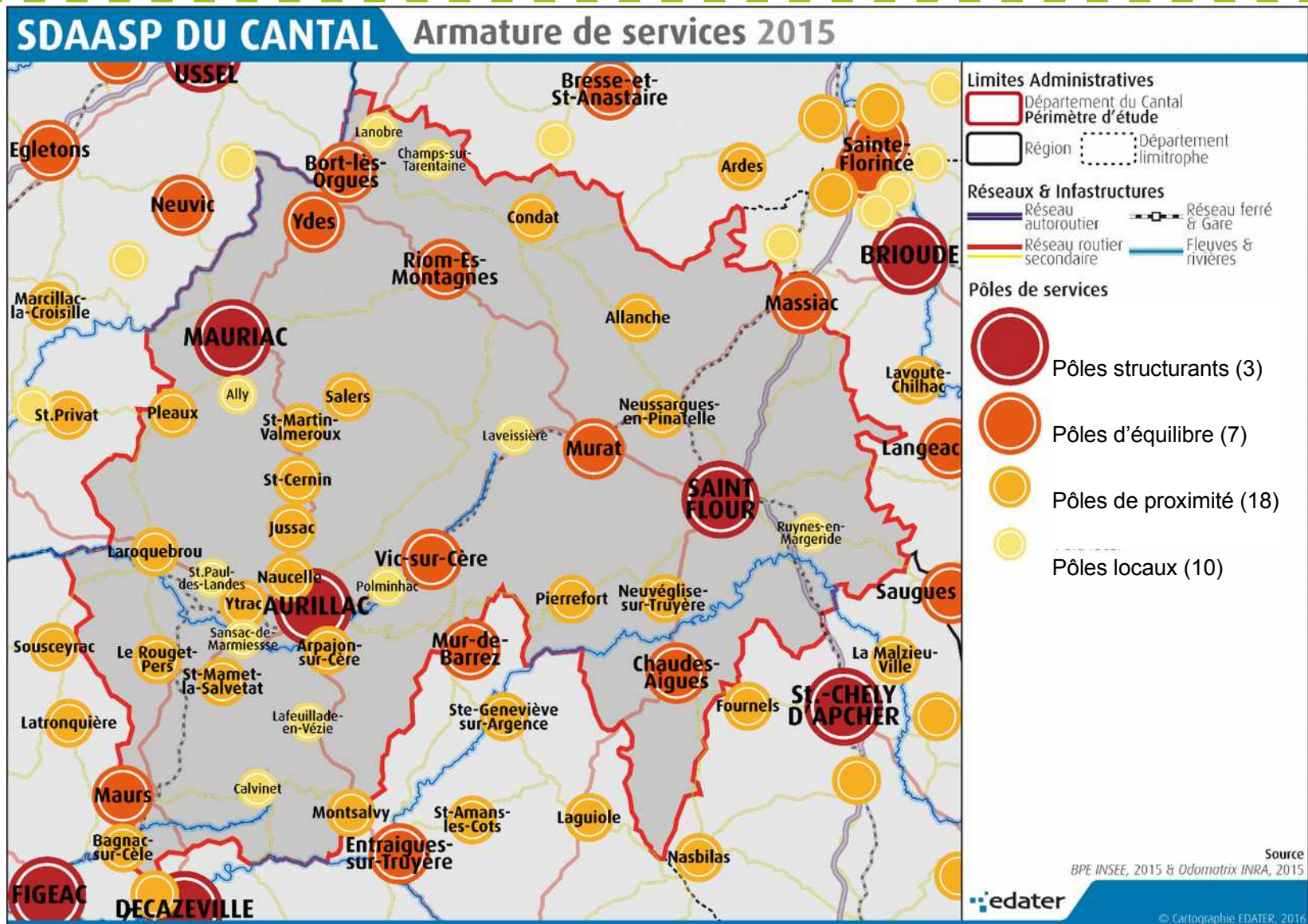
Pour eux et pour tous les usagers, le schéma doit permettre d'apporter des réponses rapides et précises sur les solutions existantes à proximité : lisibilité des lieux (Mairies, CCAS, MSAP, Maisons de la solidarité, EPCI, Espaces Publics Numériques) et services existants (informations, communication sur le réseau d'accueil de proximité) et animation-coordination de ce réseau pour un accueil de qualité (humain et professionnel).

Objectifs opérationnels	N°	Fiches-Actions
S'appuyer sur l'élaboration d'une carte géographique de référence pour les actions du Schéma	1.1	Proposer une carte de référence qui permettent d'orienter et cibler les actions déclinées dans le SDAASP
Faciliter les échanges, assurer un relais humain dans l'information de 1^{er} niveau, répondre aux besoins de réassurances notamment des publics fragiles	1.2	Rendre lisible et accessible l'offre de services au public

Axe 1- Préserver la proximité des services

Fiches-actions

AXE 1	Action n°1	S'appuyer sur l'élaboration d'une carte géographique de référence pour les actions du Schéma
Axe stratégique de rattachement	Préserver et renforcer la proximité des services	
Objectif opérationnel	Proposer une carte de référence qui permette d'orienter et cibler les actions déclinées dans le SDAASP	
Et résultats attendus		
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Il est constaté dans un territoire de grande ruralité comme celui du Cantal, la nécessité de maintenir les lieux d'animation locale. Le risque d'une stratégie non ciblée géographiquement et celui du saupoudrage qui s'accompagnerait d'une dilution des efforts et faible retombées.</p> <p>Pour répondre à ce parti pris il est alors nécessaire de définir les pôles d'équilibre qui maillent ensemble du territoire cantalien de services de plus ou moins grande proximité selon les récurrences des usages qui en sont fait.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Identifier les pôles et proposer une première carte de référence</p> <p>La répartition de l'offre de services (tels que recenser par l'INSEE) sur un territoire répond à un double principe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une hiérarchisation des services. Ces différences de répartition permettent de distinguer, pour chaque grande famille de services, des équipements de proximité, de niveau intermédiaire et des équipements de centralité en fonction de leur niveau et seuil d'apparition. • Un phénomène de concentration de services : pour des raisons d'ordre économique (meilleure accessibilité, consommateurs/utilisateurs potentiels, etc.), les services ont tendance à se concentrer dans des mêmes communes. Cette concentration s'observe par niveaux de services. <p>A travers ce double spectre de niveau de services et de concentration de niveaux de services, définir une armature hiérarchisée territoriale de l'offre service déterminante dans l'accessibilité des services par la population : les pôles de services local, de proximité, d'équilibre et structurants. Garants de l'accès aux services, le dynamisme résidentiel et économique de ces pôles constituent un enjeu majeur en termes d'aménagement du territoire et d'accessibilité aux services pour les populations.</p> <p>Les usagers souhaitent trouver les différents services qu'ils utilisent sur une même commune. Les communes concentrant une offre de services suffisante sont considérées comme pôle de services et rayonnent sur un bassin de services dont la taille varie selon le niveau de services proposés.</p> <p>A partir d'un panel de services représentatif en termes de niveau de services (local, proximité, équilibre, structurant) et en termes de famille de services (services publics, santé, personnes âgées, petite-enfance, enfance, éducation, formation, insertion-emploi, culture, sport, loisirs, etc.), les pôles sont déterminés en fonction d'un seuil de services présents.</p> <p>La classification et le choix des services répond à la nécessité d'une diversité des familles de services qui s'appuie sur des références au niveau national (nombre de communes disposant des services, seuils d'apparition des services selon la taille des communes, temps moyens d'accès à différents services observés, etc.)</p> <p>A partir de ces principes la carte ci après a été élaborée.</p> <p>Sous action 2 : Affiner et valider politiquement cette armature</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des SCOT , qui ont fait l'objet d'une large consultation et validation politique, préciser cette armature hiérarchisée des pôles de services. • Réétudier l'opportunité de définir une carte des territoires en fragilité prenant en considération les dynamiques de l'activité des commerces et services (baromètre inter consulaire (création, transmission, cessation d'activité,...), ...) mais aussi les dynamiques territoriales (relations avec les territoires limitrophes, logique de déplacements) et démographiques (évolution de la population). 	



Axe 1- Préserver la proximité des services

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Tous les territoires Toutes les collectivités.
Politique publique sectorielle de rattachement	SCOT SRADDET
Acteurs à mobiliser	Etat, CD, SCOT, EPCI, PAYS INSEE
Moyens humains et financiers à mobiliser	SIG
Période de lancement	2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Validation politique

Axe 1- Préserver la proximité des services

Fiches-actions

AXE 1	Action n°2	Rendre lisible et accessible l'offre de services au public <i>Développer une connaissance collective de l'offre de services au public et faciliter la communication via un réseau d'accueil de proximité</i>
Axe stratégique de rattachement	Préserver et renforcer la proximité des services	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	<p>Faciliter les échanges, assurer un relais humain dans l'information de premier niveau, répondre aux besoins de réassurance notamment des publics fragiles.</p> <p>Ne laisser personne sans réponse à une demande de services, apporter une réponse rapide et précise sur les lieux de première proximité et/ou de solidarités (Mairies, CCAS, MSAP, Maisons de la solidarité, EPCI, Espaces Publics Numériques) nommés « guichets de proximité »</p> <p>Eviter les situations de non recours, de marginalisation.</p>	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Dans un contexte généralisé de rationalisation des moyens par de nombreux opérateurs de services nationaux : couverture sociale (CAF, CPAM, CARSAT, MSA ...), Pôle Emploi, services de l'Etat (impôts, justice), nombre de ces services ne sont disponibles qu'à distance (fort développement des téléprocédures). Face à cette évolution des services qui concerne notamment des droits sociaux ou des démarches administratives complexes de nombreux habitants sont confrontés à un manque de maîtrise de l'outil numérique qui génère des craintes et un besoin réassurance important.</p> <p>Par ailleurs certains domaines de services à l'instar de l'action sociale portés conjointement par le Département, le bloc communal (EPCI/communes) et les associations foisonnent de prestations et de dispositifs d'aide et d'accompagnement aux familles et aux personnes âgées. De la même manière une clarification de l'information et sa diffusion via les guichets de proximité améliorerait l'accès à l'information et donc aux services.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Créer un réseau d'accueil de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coordonner la chaîne d'action, identifier les différents niveaux d'information : Niveau 1 : rôle des mairies à réinventer : information de premier niveau et réorientation vers les MSAP ou opérateurs; Niveau 2 : rôle des MSAP (publiques ou La Poste) et maillage à renforcer (évaluation du réseau existant/analyse de l'opportunité de nouveaux projets de création). ● Travailler sur leur lisibilité/mise en réseau, l'homogénéisation des services rendus et la professionnalisation des animateurs (dont médiation numérique). ● Mobiliser le CGET et la mission CDC. Organiser le rayonnement sur le territoire (relais des mairies). <p>Sous action 2 : Coordonner et animer (dont professionnalisation) le réseau à l'échelle départementale</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser l'offre de services et actualiser les informations relatives à leur accessibilité; ● Assurer la diffusion d'une information commune (support de communication commun); ● Animer le réseau de proximité; ● Étudier les mutualisations de moyens possibles, ... ● Mobiliser la CDC qui fait de l'animation au niveau national; ● Créer un lien avec les opérateurs : transfert de compétences, information, adéquation de l'offre. 	

Axe 1- Préserver la proximité des services

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Tous les territoires, Toutes les collectivités.
Politique publique sectorielle de rattachement	Comités interministériels aux ruralités Projets de territoires Cahier des charges pour la création et la labellisation par l'Etat des maisons de services au public - CGET À insérer dans la présentation générique du schéma
Acteurs à mobiliser	Etat, CD, EPCI, Opérateurs CDC, CGET
Moyens humains et financiers à mobiliser	Référent MSAP et numérique d'animation, coordination, information Service innovation et Numérique du Cd, État, ...
Période de lancement	2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Quel maillage territorial : EPCI actuels, ne pas multiplier les structures et les coordonner Adaptation du niveau d'information à tous les publics, comment capter les invisibles Engager les opérateurs à donner les bonnes informations, actualisées (newsletters des opérateurs)
Indicateurs de suivi	Mise en place d'outils de partage et nombre d'utilisation par les « guichets de proximité » Nombre d'évènementiels (formation, mise en réseau) Enquête de satisfaction auprès des « guichets de proximité » et des habitants

Axe 2 - Répondre à la demande d'accès au THD, Accompagner les publics à l'usage du numérique Amener une réponse à la dématérialisation des services

Axe 2 - Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique...

Objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe

A travers cet axe, le schéma vise d'abord à développer le réseau numérique et améliorer la communication sur les avancées technologiques disponibles dans le département. Tout en répondant à l'enjeu transversal n°3, relatif à la dématérialisation des services : l'accès à internet et son usage, il s'agit donc à la fois de poursuivre le déploiement des réseaux de télécommunication (internet et mobile) par des initiatives associant les territoires, complémentaires au Plan Auvergne Très Haut Débit et d'améliorer la diffusion de l'information sur les conditions d'accès, en réponse aux fortes attentes de certains usagers vis-à-vis notamment des vitesses de débits, ...

Le Schéma se veut ensuite un cadre de renforcement des actions d'accompagnement des usagers pour une meilleure utilisation des services dématérialisés (télé-procédures croissantes, essor de nouveaux usages,...) et une appropriation des usages numériques (besoin d'acculturation). En lien avec les enjeux transversaux 3,4 et 6 (accès à internet et à son usage; exposition des publics les plus fragiles; connaissance insuffisante des services), cela passe par une identification des besoins en la matière (pour quels publics ? Quels besoins spécifiques, notamment des plus fragiles ?), mais aussi une mise en réseau des acteurs et des lieux d'accès au numériques, confortés par une offre itinérante éventuelle et une offre qui mette à disposition de toutes les écoles primaires cantaliennes un environnement propice au développement des usages numériques.

Objectifs opérationnels	N°	Fiches-Actions
Développer le réseau numérique et davantage communiquer sur les avancées	2.1	Compléter le déploiement des réseaux et des infrastructures numériques
	Donner une information concrète et précise sur les conditions d'accès à	

Axe 2 - Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique...

Fiches-actions

AXE 2	Action n°1	Compléter le déploiement des réseaux et des infrastructures numériques
Axe stratégique de rattachement	Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique et amener une réponse à la dématérialisation des services	
Objectif opérationnel	Développer le réseau d'infrastructures numériques	
Et résultats attendus	Tous les Cantaliens : à plus 8Mb/S minimum en 2017 dont 77 % connectés à la fibre optique en 2025	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Les opérateurs privés ne trouvent pas d'intérêt à investir et équiper les zones rurales trop peu rentables (coûts d'investissement importants pour peu d'usagers). L'intervention des pouvoirs publics est ainsi nécessaire sur une large partie des territoires cantaliens.</p> <p>Le département investit aux côtés de la Région dans le cadre du Plan Auvergne Très Haut Débit et son intervention est inscrite dans un plan pluriannuel d'investissement.</p> <p>Pour répondre aux besoins impérieux de couvrir l'ensemble du territoire d'un niveau de débit satisfaisant, l'intervention départementale pourrait être complétée d'initiatives publiques infra territoriales venant en réponse à des besoins plus restreints et /ou mobilisant des moyens complémentaires ou alternatifs.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Poursuivre le programme Auvergne très Haut Débit (PATHD). Lancé en 2013 le PATHD se déroule en 3 phases de 4 ans : 2013-2017, 2017-2021, 2021-2025. Suivre le déploiement par les opérateurs dans les zones AMII</p> <p>Sous action 2 : Constituer une instance d'information/ concertation semestrielle (à minima) opérationnelle et concrète pour évoquer les différentes technologies et leur évolution (box 4G), avoir une veille très active et une information précise (notamment cartographique) auprès des élus sur les phases de couverture, les étapes de commercialisation ... Composition de cette commission : opérateurs, EPCI, Auvergne Numérique, Cd, État</p> <p>Sous action 3 : Déployer une enveloppe d'évolutivité pour proposer aux EPCI de porter le financement de couverture supplémentaire avec une maîtrise d'ouvrage assurée par la régie Auvergne Numérique.</p> <p>Sous action 4 : Favoriser l'utilisation des dispositifs de signalement existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la plateforme de signalement des dysfonctionnements du réseau de téléphonie mobile Francemobile. Pour cela la Préfecture informe les élus et les accompagner au renseignement des informations demandées (complexes, détaillées, besoin de relevés...). • de la plateforme qualité services Orange (téléphonie fixe). Cette plateforme permet aux élus de signaler les problèmes mais elle est sous utilisée et les informations transmises ne sont pas traitées et solutionnées par l'opérateur historique. Le partenariat avec Orange est à renforcer en revoyant la convention pour le contraindre à apporter des réponses aux difficultés signalées. • Assurer le suivi des travaux de la future commission régionale de stratégie numérique (CRSN). <p>Sous action 5 : Compléter la couverture mobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'achèvement du programme «zones blanches / centres bourgs »; • Participer aux appels à projet; • Travailler à la résorption des zones grises de téléphonie mobile ; • Suivre le déploiement de la 4G. 	

Publics ou territoires spécifiques	Tous les territoires avec une attention particulière pour les territoires non couverts par l'intervention du département.
Politique publique sectorielle de rattachement	Plan Auvergne Très Haut Débit « Plan zones blanches téléphonie mobile »
Acteurs à mobiliser	CD, Etat, CR (engagement Auvergne THD), EPCI Opérateurs
Moyens humains et financiers à mobiliser	Référent numérique (animation de l'instance d'information, information auprès des élus locaux, relation opérateurs au sein du Cd, Préfecture, Auvergne Numérique) Service Innovation et Numérique du Cd
Période de lancement	En cours ou courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Implication et transparence des opérateurs / tenue des engagements Mobilisation des élus communaux et intercommunaux pour investir et renseigner les plateformes de relevés des dysfonctionnements de réseaux
Indicateurs de suivi	Évolution des couvertures THD et Mobile Nombre de réunions annuelles de l'instance du numérique Nombre de sollicitations et montant de l'enveloppe d'évolutivité Nombre de signalements sur les plateformes

AXE 2	Action n°2	Donner une information concrète et précise sur les conditions d'accès à internet dans le département.
Axe stratégique de rattachement	Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique et amener une réponse à la dématérialisation des services	
Objectif opérationnel	Communiquer auprès du grand public sur l'avancée des travaux et contraintes techniques, les possibilités de raccordement, les technologies alternatives,...	
Et résultats attendus		
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Les Cantaliens et leurs élus ont des attentes très importantes autour de l'innovation technologique et de l'attractivité que peut permettre le THD. D'importants efforts d'équipements et de développement des usages ont été fait depuis de nombreuses années par les acteurs publics. De ce fait le réseau numérique actuel offre une qualité de service et des perspectives relativement satisfaisantes et intéressantes. Toutefois il existe un important sentiment de décalage entre les « promesses du numérique » et les vitesses de débits effectivement constatées sur les territoires, et ce malgré les importants efforts d'équipements réalisés.</p> <p>Il convient donc de préciser les éléments de communication en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • annonçant les délais de réalisation relatifs et spécifiques à chaque territoire et chaque mode d'habitat (bourg centre/habitat isolé) • Informant davantage des solutions alternatives • Précisant les conditions de raccordement 	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Communiquer sur les investissements réalisés, en cours et à venir tant sur les points positifs que sur les contraintes techniques et financières.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations lors des réunions semestrielles de l'instance du numérique (FA1) • Adapter le niveau d'information selon les publics cibles (particuliers, élus, professionnels). • Mobiliser divers canaux (site internet, magazines départemental, communaux,...), organiser des réunions d'information • Former les élus et les consulaires sur le technique ; en parallèle, les opérateurs doivent donner des informations claires et simples d'appropriation (transparence) <p>Sous action 2 : Constituer un réseau de médiateurs numériques (1^{er} niveau d'information) = relais d'info, partage d'information au sein du réseau (à identifier : MSAP, CCAS, Maisons des solidarités, ...)</p> <p>Objectif du réseau de médiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner des informations simples et précises aux élus locaux, et à toutes structures d'accompagnement (MSAP, CCAS, Maisons des solidarités, ...) pour qu'ils puissent communiquer efficacement auprès des habitants • Recueillir les difficultés de connexion des Cantaliens tout en maîtrisant l'interface de l'outil pour éviter les plaintes. Cela permettrait d'identifier les territoires et sujets de tension et d'orienter l'information en apportant des réponses précises et circonstanciées. 	

Publics ou territoires spécifiques	Tous
Politique publique sectorielle de rattachement	Auvergne Très Haut Débit CyberCantal Politique nationale de déploiement THD des opérateurs
Acteurs à mobiliser	CD, Etat, EPCI Opérateurs MSAP, EPHAD, Collèges, services à la personnes....
Moyens humains et financiers à mobiliser	Référent numérique en charge de la rédaction et de la diffusion de l'information (en complément de missions de la Fiche Action 1), animation du réseau de médiation Service Innovation et Numérique du Cd
Période de lancement	1 ^{er} semestre 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Implication et transparence des opérateurs : engagement d'une information régulière, actualisée, transparente Privilégier une information sur les réalisations plutôt que sur les intentions Être explicite et précis dans les éléments de langage (exemple raccordable est différent de raccordé)
Indicateurs de suivi	Nombre de publications Enquête de satisfaction

AXE 2	Action n°3	Accompagner le développement des usages d'internet, notamment pour les publics fragiles et les personnes âgées
Axe stratégique de rattachement	Répondre à l'impatience d'accès au THD, Accompagner les publics à l'usage du numérique et amener une réponse à la dématérialisation des services (grands opérateurs, services de l'État)	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Poursuivre les actions d'accompagnement aux usages Compenser le retrait des services publics présents.	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Dématérialisation croissante de services par les opérateurs dans un souci d'optimisation et d'efficacité (ex: télé-déclarations des impôts, télé-procédures pour les services sociaux, services bancaires, emploi)</p> <p>Essor de nouveaux usages (transports : TAD, co-voiturage, ...; santé: télémédecine,..) et parallèlement demande croissante d'information en temps réel (transports, administrations,...)</p> <p>Besoin d'acculturation et d'accompagnement à la pratique, en particulier des populations les plus fragiles et dépendantes (vulnérabilités sociales et financières)</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Identifier les besoins des personnes (avec un ciblage spécifique auprès des publics fragiles personnes âgées, personnes en insertion, ...) sur leur niveau de connaissance de l'offre de services en ligne, leurs usages et les facteurs de réticence.</p> <p>Sous action 2 : Mettre en réseau et former les médiateurs numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les démarches d'accompagnement (l'équipement ne suffit pas) autour de l'école et du collège numérique en lien avec les parents • Développer un réseau de personnes ressources pour informer à la fois sur les infrastructures et les usages numériques : s'appuyer sur les MSAP, les mairies, les télécentres, mobiliser le service civique, former les professionnels des services à la personne : ASER, ADMR, ... • Développer la médiation à domicile ou en structure d'accueil (EPHAD) en formant les accompagnants et les professionnels des services à la personne • Créer des outils d'information et de sensibilisation aux usages d'internet (exemple : plaquette d'information : comment créer une boîte mail, un mot de passe, ..) <p>Sous action 3 : Mettre en réseau les lieux publics du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une connaissance fine des divers lieux de médiation existants (EPN, MSAP, télécentres ...) : existence, activité effective, fréquentation, ... • Compléter le réseau d'EPN • En fonction des besoins identifiés à travers l'étude renforcer ces lieux d'accueil, par une mise en réseau et en cohérence (cf. FA 4) et mise en relation avec les lieux d'accompagnement de proximité (espaces de vie social, centres sociaux) ; proposer une coordination départementale. <p>Sous action 4 : Diversifier et étudier l'opportunité de compléter l'offre par des services itinérants (mutualisation éventuelle avec des services existants comme les bibliobus, bus pour passer le code (Permis de Conduire) (dans le cadre de la mobilité insertion).</p>	

Axe 2 - Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique...

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Tous publics avec une attention particulière pour les personnes en situation de rupture numérique ou en risque de l'être
Politique publique sectorielle de rattachement	CyberCantal EPN Net Public Réseau national de la médiation numérique État, dans le cadre de sa stratégie « République Numérique » définie notamment dans le cadre de la commission régionale de stratégie numérique à créer Circulaire NOR : PRMX1620807C du 18 juillet 2016 relative au « Renforcement de la mobilisation autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aux niveaux régional et départemental ».
Acteurs à mobiliser	CD, Etat, EPCI, CR (EPN) CDC , CGET association de services à la personne éventuellement la poste médiateurs, organismes de formation,
Moyens humains et financiers à mobiliser	Étudier les conditions de partenariat avec le réseau de médiateurs numériques Financement (État, Région, Département, Europe, ...)
Période de lancement	Courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Construction de partenariats solides et pérennes avec les accompagnants au numérique
Indicateurs de suivi	Nombre de lieux de médiations numériques et de médiateurs numériques Nombre et nature des sollicitations Activité du réseau des médiateurs, nombre de réunions, nombre de visites du site, ... Nombre d'outils d'information et de sensibilisation aux usages créés

AXE 2	Action n°4	Accompagner le développement des usages du numérique éducatif.
Axe stratégique de rattachement	Répondre à la demande d'accès au THD, accompagner les publics à l'usage du numérique Répondre aux enjeux du développement numérique et amener une réponse à la dématérialisation des services	
Objectif opérationnel	Mettre à disposition de toutes les écoles primaires cantaliennes un environnement propice au développement des usages numériques.	
Et résultats attendus		
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Mettre à disposition de toutes les écoles primaires et des collèges cantaliens un environnement propice au développement des usages numériques. Promouvoir l'approche expérimentale et accompagner l'innovation pédagogique. Permettre à la jeunesse cantalienne de développer des compétences adaptées au monde actuel, d'acquérir une culture numérique forte de repères et d'esprit critique.</p> <p>Réduire les inégalités et optimiser les ressources Contribuer à l'équité culturelle et à la citoyenneté numérique</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Développement du numérique éducatif dans le 1er degré Poursuivre et compléter le développement du numérique éducatif inscrit dans la convention de partenariat pour le développement du numérique éducatif dans le 1er degré, nommée « Écoles numériques du Cantal» a été signée le 5 février 2015 entre le Département, Cantal Ingénierie & Territoires, le Rectorat et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet Réseaux et matériel : Prestations de conseils sur la connexion internet, les technologies, la distribution interne jusqu'aux salles de classes. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition (Tarifs en vigueur à CIT). • Assistance et Maintenance : Mise à disposition par le Rectorat de la plateforme d'assistance académique (prise en charge des demandes de niveau 1), Escalade en cas de problème vers le prestataire ENT, C.I.T., un prestataire ou le Rectorat suivant le type d'intervention, Généralisation d'une offre d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire à compter de 2017 par C.I.T. • Environnements numériques de travail, Déploiement d'une solution ENT dans les écoles primaires, formation des enseignants. Cette action s'inscrit en complémentarité des axes définis dans la convention pour un aménagement du territoire scolaire du Cantal conclues entre le Rectorat et l'AMF du Cantal. 	

	<p>Sous action 2 : Le Schéma Départemental du Numérique Éducatif</p> <p>La réforme des collèges entamée en 2016 aspire au « Mieux apprendre pour mieux réussir » et ses grands principes sont ainsi énoncés : les collèges devront mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences, avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves ; l'utilisation des outils numériques y est prégnante.</p> <p>L'engagement du Département en matière d'Éducation et de Numérique s'articule autour de deux axes majeurs : les infrastructures (Téléphonie mobile, Très Haut Débit) et les usages (Cybercantal Services et CyberCantal Education). Cet engagement en faveur du Numérique Éducatif se formalisera dans les prochains mois par l'adoption d'un Schéma Départemental du Numérique Éducatif qui fixera les grands objectifs à atteindre dans ce domaine à partir d'une ambition partagée avec l'Éducation Nationale sur la question des usages et de leur développement.</p> <p>Ce Schéma permettra d'intégrer la compétence relative à la maintenance des équipements et aux réseaux informatiques transférés par la loi de Refondation de l'École de la République, qui sera mise en œuvre par le Département dès septembre 2017, le bassin éducatif étant le fil rouge de la conduite de la politique départementale.</p> <p>Les leviers du développement des usages portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accès au Très Haut Débit, • L'optimisation et fiabilisation du système d'information éducatif en terme de qualité de services, • L'allègement des contraintes techniques qui pèsent sur les enseignants, • La mise en place d'un cadre de confiance reposant sur les référentiels nationaux, renforçant la sécurisation du système d'information tout en permettant son ouverture à l'extérieur dans des conditions de sécurité optimales, • La mobilité, • La modularité des espaces pédagogiques, • Des actions de formation/sensibilisation
<p>Publics ou territoires spécifiques</p>	<p>Tout le département. Scolaires.</p>
<p>Politique publique sectorielle de rattachement</p>	<p><i>Politiques éducatives locales préconisées dans l'instruction n°2016-155 – NOR : MENE1629443J du 11 octobre 2016</i></p>
<p>Acteurs à mobiliser</p>	<p>CD, Rectorat / DSDEN Communes et EPCI ; CIT</p>
<p>Moyens humains et financiers à mobiliser</p>	
<p>Période de lancement</p>	<p>année scolaire 2019-2020</p>
<p>Points de vigilance / facteurs de succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats, • La mutualisation des moyens et ressources, • Partage des expériences et résultats
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Dispositifs et méthodes d'évaluation reposant sur des outils et indicateurs prédéfinis</p>

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe

A travers cet axe, le schéma entend d'abord renforcer les pôles de centralité, comme principaux relais de proximité, et suivre et comprendre en continue l'évolution des commerces et les besoins des cantaliens. En lien avec les enjeux transversaux 1 et 2 (maintien des services et hyper-proximité pour les publics à mobilité réduite), il s'agit donc de maintenir et développer un maillage territorial de l'offre de commerces de proximité ajustés aux besoins locaux, par une cartographie hiérarchisée, permettant de définir des pôles de services à soutenir en priorité et d'établir un suivi des fragilités potentielles en matière de structuration commerciale,...

Le Schéma vise ensuite à encourager, promouvoir et soutenir les initiatives en faveur du commerce de proximité, d'une part en accompagnant les professionnels à se fédérer et à se diversifier, en réponse aux situation de fragilité et d'incertitude que rencontrent de nombreux commerçants dans les territoires (fréquentation, mise aux normes, transmission, ...); d'autre part, en répondant aux publics fragiles, qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder physiquement aux commerces (personnes à mobilité réduite ou non motorisées ou encore en situation économique sensible, ...). Cela passe à la fois par des actions d'animation et de soutien global à destination des commerces ruraux (diffusion de l'information en matière d'actions et dispositifs de soutien; mise en réseau; animation, ...); et par des initiatives encourageant l'itinérance, les services à la personnes et la solidarité, ...

Objectifs opérationnels	N°	Fiches-Actions
Renforcer les pôles de centralité / Suivre et comprendre en continue l'évolution des commerces et les besoins des cantaliens	3.1	Maintenir et développer un maillage territorial de l'offre de commerces de proximité
Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives en faveur du commerce de proximité	3.2	Accompagner les professionnels à se fédérer et à se diversifier
	Répondre aux besoins des publics fragiles	

AXE 3	Action n°1	Maintenir et développer un maillage territorial de l'offre de commerces de proximité
Axe stratégique de rattachement	Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Renforcer les pôles de centralité et sortir de la logique communale qui conduit à un saupoudrage de l'action publique et ne répond pas nécessairement aux réalités et besoins de consommation des habitants.	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Le département compte nombreux petits pôles d'équilibre/centres-bourgs comme des relais de proximité garants de l'animation des territoires.</p> <p>Toutefois les commerces restent en nombre très restreint et sont fragilisés par leur faible rentabilité économique (faible fréquentation, difficultés de mises aux normes, de transmission-reprise). Cette situation de grande fragilité et d'incertitude appelle à une vigilance accrue.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Définir une carte de référence des pôles d'équilibre et de structuration commerciale A partir d'analyses objectivées (étude des modes et pratiques de consommation, déplacements, dynamiques sociodémographiques, ...) et sur la base des SCOT, définir une cartographie hiérarchisée des pôles de services selon le besoin de proximité nécessaire à chaque type de commerces/services. Cette cartographie pourra être présentée et soumise à un espace de réflexion pour une structuration de l'offre commerciale : groupe ouvert : Chambres Consulaires, commerçants, élus, consommateurs, ...</p> <p>Sous action 2 : Accompagner les porteurs de projets en fonction des pôles de services identifiés sur la carte de référence Faire de la résistance positive en se détachant des logiques communales et en concentrant les efforts sur les pôles de services structurants en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientant, selon leur activité, les porteurs de projet vers ces pôles (politiques d'accueil). • Accordant les aides à l'installation des entreprises et les cofinancements de projets communaux ou intercommunaux en tenant compte de ces orientations.. • Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte de ces orientations dans l'aménagement de leurs centres bourgs. <p>Sous action 3 : Veiller aux besoins de renforcement des pôles de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les services de veille et d'observation des consulaires pour identifier les fragilités commerciales de ces pôles de services et alerter les acteurs en amont. Action à mettre en relation avec la sous action 1 de la fiche action 2 Axe 2 • Associer les élus, qui sont au plus près des territoires, à la veille en amont. 	

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Les commerces se situant sur des pôles de proximité
Politique publique sectorielle de rattachement	SCOT ; Chambres Consulaires, Politiques d'accueil et économie (État, Région, Département, Fonds européens)
Acteurs à mobiliser	EPCI et communes, CR, CD, Etat Chambres consulaires, INSEE
Moyens humains et financiers à mobiliser	Financement d'études sur les dynamiques commerciales Aides aux entreprises Appel à projet Partenariat et convention d'objectifs avec les consulaires Financement via la Région FISAC pour la sous action 1 sur un volet de schéma développement commercial
Période de lancement	Courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Compétence économique du Conseil départemental limitée (Loi Notre)
Indicateurs de suivi	Nombre d'installation/création et de départ cessation d'activité dans les pôles Nombre d'aides attribuées Nombre d'alerte émise par les outils de veille

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Fiches-actions

AXE 3	Action n°2	Accompagner les professionnels à se fédérer et à se diversifier <i>(Actions d'animation et de soutien global)</i>
Axe stratégique de rattachement	Agir pour une pérennisation de l'offre (solvabilité) des commerces de proximité	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives en faveur du commerce de proximité.	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Le département compte de nombreux petits pôles d'équilibre/centres-bourgs comme des relais de proximité garants de l'animation des territoires. Mais les commerces restent en nombre très restreint et sont fortement fragilisés par leur faible rentabilité économique (faible fréquentation, difficultés de transmission-reprise). Cette situation de grande fragilité et d'incertitude appelle à un accompagnement direct ou indirect pour leur installation, maintien et développement.</p> <p>Les commerçants et les artisans cantaliens fonctionnent peu en réseau et les consulaires rencontrent des difficultés à impulser des dynamiques collectives. Par ailleurs l'isolement dans leur mode de fonctionnement, conduit certains d'entre eux à ne pas suffisamment anticiper les problématiques de pérennité, solvabilité, mises aux normes, adaptations technologiques, transmission, ... de leur activité. Cette situation est préoccupante d'autant plus que plus de 50% des ressortissants de la CCI sont des commerçants proches de l'âge de la retraite.</p> <p>Par ailleurs les élus locaux se préoccupent fortement du maintien des commerces et souhaiteraient pouvoir intervenir pour limiter les situations d'isolement et de décrochage constatées sur l'ensemble du territoire cantalien.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Disposer d'une connaissance commune des actions et dispositifs de soutien aux commerçants et aux artisans.</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser une réunion annuelle comme un lieu de partage d'expériences, d'échanges sur les difficultés rencontrées, les possibilités d'intervention de chacun, ... <p>La finalité est de renforcer les actions proactives auprès des commerçants et de proposer des actions collectives de maintien de l'activité commerciale dans les pôles de services.</p> <p>Elle est composée de représentants des chambres consulaires, des associations de commerçants, des élus locaux, de services de l'État, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager les consulaires à travailler en étroite concertation avec les élus locaux pour étudier les possibilités d'intervention transversale et globale mobilisant si nécessaire l'action publique. <p>Sous action 2 : Accompagner la mise en réseau des commerces ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accompagnement à la création d'événementiels et d'outils d'animation commerciale pour répondre à l'isolement des commerçants en milieu rural : impulser un club de commerçants à l'échelle des EPCL, créer des espaces et temps d'échange et de soutien (forum sur web, séminaire, ...). Engager les commerçants aidés par l'action publique à se fédérer. Impulser cette logique sur un territoire test présentant un terreau propice. 	

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Tout le département Commerces de proximité (définition INSEE : ensemble des commerces de quotidienneté)
Politique publique sectorielle de rattachement	Dispositif FISAC dans le cadre d'opérations collectives Politiques d'accueil et économie (État, Région, Département, Fonds européens)
Acteurs à mobiliser	EPCI et communes, CR, CD, Etat Chambres consulaires
Moyens humains et financiers à mobiliser	Animation en fort partenariat avec les chambres consulaires
Période de lancement	1 ^{er} semestre 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Compétence économique du Conseil départemental limitée (Loi Notre) ? Relais Conseil régional ? Mobilisation des professionnels et des chambres consulaires
Indicateurs de suivi	Nombre d'association de commerçants Nombre d'évènements

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Fiches-actions

AXE 3	Action n°3	Répondre aux besoins des publics fragiles
Axe stratégique de rattachement	Agir pour une pérennisation de l'offre (solvabilité) des commerces de proximité	
Objectif opérationnel	Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives en faveur du commerce de proximité.	
Et résultats attendus	Répondre aux besoins des personnes précaires et/ou isolées et/ou peu mobiles	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Bien que le maillage en pôle de services soit encore relativement fin et la proximité satisfaisante, les personnes à mobilité réduite ou non motorisées sont rapidement contraintes ; nombreux petits villages ne disposent ni de superette, ni d'épicerie, ni de boulangerie (160 soit 62% des communes du département) notamment dans l'arrondissement de Saint-Flour. Ces communes représentent environ 30% de la population départementale.</p> <p>Par ailleurs, de par leur situation économique et sociale sensible certaines personnes peuvent rencontrer des difficultés à consommer dans le commerce traditionnel</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Encourager la mobilité des commerces vers l'habitant</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter les initiatives privées et encourager les mutualisations de moyens visant à développer l'itinérance des commerces pour desservir les communes alentours (tournées, marchés de plein vent). Identifier les projets par l'intermédiaire des chambres consulaires. <p>Sous action 2 : Encourager les partenariats avec les commerçants locaux et les services à la personne pour développer une offre à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérimenter, sur le territoire d'une communauté de communes, l'accompagnement des personnes isolées et/ou peu mobiles à commander en ligne et à être livrées à domicile. Pour cela étudier les partenariats possibles avec les associations de services à la personne ou/et La Poste et avec les commerçants locaux. Intégrer cette problématique dans la mise en place des lieux de vie partagée. <p>Sous action 3 : Fédérer, encourager et soutenir les initiatives solidaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer les initiatives solidaires (Maison du bénévolat) Créer et valoriser des plateformes d'échanges solidaires 	

Axe 3 - Agir pour une pérennisation de l'offre des commerces de proximité

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Personnes précaires et/ou isolées et/ou à faible mobilité
Politique publique sectorielle de rattachement	CD : Programme Départemental d'Insertion (développement de l'ESS) État : plan départemental pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
Acteurs à mobiliser	EPCI, CR, CD, Etat Associations de commerçants Chambres consulaires Auvergne Active, Boutique de gestion, ADIE, Initiative Cantal (associations faisant de l'accompagnement de porteurs de projet et du financement de projets et qui œuvrent entre autres dans le domaine de l'ESS). Associations, Association régionale pour le développement de l'économie solidaire
Moyens humains et financiers à mobiliser	Appel à projet FISAC sous actions 1 et 2 (DIRECCTE) Aide aux entreprises
Période de lancement	Courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Capacité d'intervention du CD limitée (perte de la compétence économie) Implication et volontarisme des commerçants locaux
Indicateurs de suivi	Evolution du nombre de commerces ambulants Bilan des actions test

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe

A travers cet axe, le schéma vise d'abord à renforcer l'attractivité territoriale pour les professionnels de santé et à accompagner les acteurs locaux (médecins et collectivités) pour un déploiement équilibré des services de santé dans le Cantal. En lien notamment avec l'enjeu transversal 1 (de maintien des services) et aux dynamiques observées de départs en retraite et/ou de démographie médicale en tension pour certaines spécialités, il s'agit donc de travailler sur la répartition géographique des services de santé et leur pérennité.

Le schéma entend ensuite répondre aux nouvelles modalités de travail dans l'exercice des professionnels de santé et passer d'une logique expérimentale d'outils innovants de pratiques de télémédecine à une généralisation de ces offres. En lien avec les enjeux transversaux 1 et 3 (de maintien des services et de dématérialisation des services), il s'agit alors de développer la télémédecine en poursuivant les actions déjà engagées (« Cyber Cantal télémédecine » notamment), tout en les confortant par des expérimentations complémentaires, ...

Le schéma se veut enfin un cadre d'harmonisation des modalités de concertation pour améliorer l'organisation du 1^{er} recours sur l'ensemble du département. En lien notamment avec les enjeux 1 et 2 (de maintien des services et d'une offre de service insuffisamment identifiée), il s'agit alors de faciliter l'identification des instances de coordination et de concertation entre les différents acteurs de la santé et les acteurs locaux (réunir l'ARS, les professionnels et établissements de santé et les territoires) et d'améliorer la lisibilité des organisations.

Objectifs opérationnels	N°	Fiches-Actions
Attractivité territoriale, accompagnement des acteurs du territoire (professionnels de santé et collectivités)	4.1	Construire une politique globale d'accueil de nouveaux professionnels de santé
Répondre aux nouvelles modalités de travail dans l'exercice des professionnels de santé	4.2	Développer la télémédecine
Harmoniser les modalités de concertation pour améliorer l'organisation du premier recours sur l'ensemble du territoire départemental	4.3	Repérer les instances de coordination-collaboration- concertation dans le domaine de la santé et améliorer la lisibilité des organisations

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Fiches-actions

AXE 4	Action n°1	Construire une politique globale d'accueil de nouveaux professionnels de santé <i>Renforcer l'attractivité des territoires et proposer un accompagnement spécifique et global</i>
Axe stratégique de rattachement	Maintien et développement de l'offre de santé	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Attractivité territoriale, accompagnement des acteurs du territoire (professionnels de santé et collectivités)	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	A ce jour, la densité médicale est encore satisfaisante mais il existe des problématiques de répartition géographique et de pérennité du service (renouvellement des départs à la retraite), d'attractivité du territoire pour les jeunes médecins, notamment sur les spécialités en tension, et autres professionnels de santé. Les élus locaux sont fortement préoccupés par ces enjeux et, par ailleurs, notamment sous le pilotage de l'ARS d'importants outils et dispositifs de diverses natures sont mobilisés pour accueillir de nouveaux médecins (Maisons de santé pluridisciplinaires, contrats d'engagement de services publics, Contrats locaux de santé, développement du nombre de maître de stages ...)	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<ol style="list-style-type: none">1. Poursuivre les actions de communication, marketing : engagées par le Conseil départemental, l'ARS et le Conseil de l'Ordre des Médecins autour du dispositif "Médecins dans le Cantal"2. Construire une politique d'accueil collective des professionnels de santé.<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les professionnels de santé d'un territoire dans la réalisation de leur projet de santé, de maisons de santé pluridisciplinaires (appui de l'ARS, FEMASAURA, CPAM) ;• Appui aux collectivités sur le projet immobilier en déclinaison du projet de santé ;• Créer des partenariats avec les acteurs du logement et de l'emploi, les grands employeurs du département et les Chambres Consulaires pour la recherche de logement, emploi du conjoint, services,• Mettre en relation les médecins arrivants avec le tissu économique et associatif local3. Construire une politique d'accueil des stagiaires<ul style="list-style-type: none">• Trouver voire mettre à disposition un logement de manière temporaire pour les stagiaires• Faciliter la venue des internes.	

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Les jeunes médecins notamment sur les spécialités en tension et autres professionnels de santé. Les zonages sont disponibles à partir du lien suivant : http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/Zones-fragiles-et-de-vigilance-en-Auvergne-et-Rhone-Alpes.37174.0.html
Politique publique sectorielle de rattachement	Politiques mises en œuvre en termes de développement des territoires propres aux collectivités en complémentarité avec les politiques menées par l'ARS dans le cadre du projet régional de santé : Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires : mesures incitatives d'accompagnement à l'installation sur les zones repérées fragiles (PTMG Praticien territorial de médecine générale, CESP contrat d'engagement de service publique), MCS (médecin correspondant SAMU...) ; <ul style="list-style-type: none">• Contrats locaux de santé ;• Loi de modernisation du système de santé : CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé), PTA (plateforme territoriale d'appui),• Convention médicale signée entre la profession et l'assurance maladie.
Acteurs à mobiliser	ARS, Conseil Départemental, Etat, EPCI/communes l'AMBAC (Association des Médecins du Bassin d'Aurillac et du Cantal), l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne), l'Hôpital d'Aurillac, le Conseil régional, le Coef15 Santé (Coopération pour l'emploi et la formation en santé dans le Cantal), l'ADEPA (Association pour le Développement du Pays d'Aurillac), les CLS du département, l'Ordre des médecins, les différents ordres de professionnels de santé, la CPAM.
Moyens humains et financiers à mobiliser	Accompagnement Cd (Mission Accueil), Fédération des MSP, État (ARS) 1. utilisation des outils de la politique d'accueil du Département (volet santé du site Cantal Auvergne, plaquette accueil des médecins, Salons et sessions d'accueil 2. Accompagnement des collectivités dans les projets de santé 3. Validation du projet de santé déposé par les professionnels de santé par le Directeur Général de l'ARS ARA : étape préalable pour l'octroi d'aides financières à l'investissement des projets de maisons de santé. Dans le cadre de l'harmonisation des modalités de concertation de l'ARS AUVERGNE RHONE ALPES, pour améliorer l'organisation du premier recours sur l'ensemble du territoire : des Espaces de Concertation Départementaux (ECD) sont mis en place sur chaque département réunissant ARS DD, Conseil départemental, préfecture, CPAM, MSA, URPS, ordres professionnels, FEMASAURA. A cet effet, un Espace de Concertation Départementale (ECD) émet un avis suite à l'instruction du projet de santé par l'ARS des dossiers d'exercices regroupés et projets de santé de territoire portés par les professionnels de santé : MSP, Communautés professionnels de territoire (CPTS)... Au niveau régional, un comité technique régional consolide les réflexions menées dans chaque département. La décision définitive de validation du projet sera notifiée par le Directeur Général de l'ARS à la suite de cette instance. Guide d'installation des médecins libéraux (ARS).
Période de lancement	En cours ou courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Coordination de l'action des divers acteurs, compétitivité des territoires
Indicateurs de suivi	Evolution du nombre d'installations Evolution du nombre de maitres de stage et de stagiaires Création de maison de santé

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Fiches-actions

AXE 4	Action n°2	Développer la télémédecine
Axe stratégique de rattachement	Maintien et développement de l'offre de santé	
Objectif opérationnel	Développement de la télémédecine pour répondre aux nouvelles modalités de travail dans l'exercice des professionnels de santé.	
Et résultats attendus	Passage de la phase expérimentale à une généralisation de l'offre.	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>L'innovation et le développement de la télémédecine sont des outils importants de rapprochement des patients et médecins, mais aussi de travail commun / en réseau des professionnels. Ils contribuent ainsi à l'attractivité territoriale pour les professionnels de santé mais améliorent également la prise en charge des patients. Ainsi, le Département, l'ARS et 5 établissements partenaires expérimentent le projet « CyberCantal Télémédecine » jusqu'en 2018. Ce projet permet aux structures de disposer de chariots de télémédecine permettant : téléconsultations, télé-expertise, télésurveillance / téléassistance médicale en lien avec des spécialistes experts identifiés au niveau du CH d'Aurillac, au travers de la plateforme de télémédecine régional (ESTELLA).</p> <p>Recensement des actions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CyberCantal télémédecine : Poursuite de l'expérimentation jusqu'en 2018. • CyberCantal télémédecine mobilité : le Cd 15 a lancé l'expérimentation sur la période 2016-2018 permettant à 5 nouveaux établissements de bénéficier de tablettes pour expérimenter la télémédecine. • TéléAVC • Télé expertise chirurgie thoracique contrat télémédecine entre CHU 63/CH Aurillac • Télé expertise neurochirurgie contrat télémédecine entre CHU 63/CH Aurillac <p>Projet en étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un rétinographe pour le développement du dépistage de la rétinopathie diabétique (CLS BSI de Saint Flour) • CardiAuvergne. 	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous-action 1 : Poursuivre le développement de la télémédecine en particulier dans le cadre du projet « CyberCantal Télémédecine » : télémédecine haute performance pour une offre de service pointue en veillant au modèle médico économique, et CyberCantal Télémédecine Mobilité.</p> <p>Sous-action 2 : Étudier des expérimentations complémentaires avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déploiement de la télémédecine dans les cabinets libéraux (dont MSP), notamment par le déploiement d'outils légers développés par le GCS SISRA dans un environnement sécurisé pour une utilisation simple, • le suivi des pathologies chroniques auprès des patients à domicile par les IDE. 	

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Établissements de santé : EHPAD, FAM, MSP ; Patients à domicile.
Politique publique sectorielle de rattachement	<ul style="list-style-type: none">- Loi de modernisation du système de santé- PRS : Pacte Territoire Santé ; parcours de soins et organisation des filières de soins- Programme régional de télémédecine- Convention médicale- Evolution réglementaire LFSS2017 article 91
Acteurs à mobiliser	CD, ARS, CR, CPAM GCS SIMPA et GCS SISRA Établissement partenaires « CyberCantal Télémédecine »
Moyens humains et financiers à mobiliser	Professionnels de santé des ES, EMS, libéraux, CPTS FEDER.
Période de lancement	Programmes CyberCantal Télémédecine et CyberCantal Télémédecine Mobilité jusqu'au 31/12/2018
Points de vigilance / facteurs de succès	<ul style="list-style-type: none">- Cohérence du projet de soins, de l'organisation et des filières de soins, des protocoles des soins ;- Rapprochement du GCS SIMPA et du GCS SISRA en appui au porteur de projet ;- Temps des professionnels de santé à dégager au sein des établissements pour permettre le développement de la télémédecine ;- Permettre la prise de relais par les établissements à la fin de l'expérimentation grâce à la tarification des actes de télémédecine et un modèle médico-économique supportable ;- Attention particulière sur la question de la tarification des actes ;
Modalités de suivi	Évaluation en collaboration avec l'ARS et le GCS (plateforme d'évaluation)

AXE 4	Action n°3 Repérer les instances de coordination, de collaboration et de concertation dans le domaine de la santé et améliorer la lisibilité des organisations
Axe stratégique de rattachement	Maintien et développement de l'offre de santé
Objectif opérationnel	Harmoniser les modalités de concertation pour améliorer l'organisation du premier recours sur l'ensemble du territoire départemental
Et résultats attendus	Être proactif devant les risques de fragilité (départs)
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Les enjeux de maintien de l'offre médicale sont importants et reposent sur des facteurs diverses et transversaux qui demandent à ce que l'ensemble des leviers soient actionnés et coordonnés pour maximiser les conditions de réussite.</p> <p>Il existe ainsi un réel besoin d'une plus forte la coordination/concertation entre l'ARS et les acteurs locaux</p>
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Renforcer les temps de concertation et de partage entre l'ARS, les territoires et l'ensemble des professionnels de santé :</p> <p>1.1 Espace de concertation départemental</p> <p>Dans le cadre de l'harmonisation des modalités de concertation de l'ARS AUVERGNE RHONE ALPES, pour améliorer l'organisation du premier recours sur l'ensemble du territoire : des Espaces de Concertation Départementaux (ECD) sont mis en place sur chaque département. Cette instance départementale se réunit 2 à 3 fois par an et est notamment un lieu de partage d'expériences, d'échanges sur les sujets d'actualité, les projets du territoire, ...</p> <p>La finalité est d'améliorer l'organisation du premier recours sur l'ensemble du territoire et de permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à des soins.</p> <p>Elle est composée de représentants de : la délégation départementale de l'ARS, du Conseil Départemental, de la Préfecture, de la CPAM, de la MSA, de l'URPS, des ordres professionnels, de la Fédération des pôles et maisons de santé, et du Groupement des centres de santé.</p> <p>Aussi, chaque nouveau projet d'exercice regroupé sera présenté pour avis auprès de l'Espace de Concertation Départemental. Les porteurs de projet pourront être reçus pour apporter des précisions sur leur projet.</p> <p>À leur demande, les EPCI pourront ponctuellement être associés à l'Espace de Concertation Départemental pour présenter un projet ou pour s'informer sur les sujets d'actualité, les projets du territoire</p> <p>Au niveau régional, un comité technique régional consolide les réflexions menées dans chaque département et notamment valide la décision de labellisation des exercices regroupés</p> <p>1.2 Réunion de coordination avec les EPCI à l'initiative conjointe du Cd et de l'État (ARS) sur certains sujets spécifiques ou thématiques d'actualité.</p> <p>Sous action 2 : Reconduire les 3 programmes de santé et développer des contrats locaux de santé, ils permettent la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.</p>

Axe 4 - Maintenir et développer l'offre de santé

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Territoire départemental – Tous publics
Politique publique sectorielle de rattachement	Harmonisation des modalités de concertation pour l'organisation du premier recours
Acteurs à mobiliser	ARS, CD, Etat CPAM, MSA, URPS, Ordres professionnels, Fédération des pôles et maisons de santé, Groupement des centres de santé.
Moyens humains et financiers à mobiliser	Espace de concertation Politique partenariale
Période de lancement	1 ^{er} semestre 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Identifier de nouveaux coordinateurs des CLS (jusqu'alors c'étaient les Pays) Implication des professionnels de santé dans la conduite des projets de santé et notamment des CLS
Modalités de suivi	Niveau de participation aux réunions Identification des actions mises en œuvre suite à ces réunions

Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport pour faciliter la mobilité

Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport pour faciliter la mobilité

Objectifs stratégiques et opérationnels de l'axe

A travers cet axe, le schéma vise, en 1^{er} lieu, à valoriser l'existant en matière d'offre de services liés à la mobilité tout en ciblant les publics les plus isolés. Il s'agit alors à la fois:

- De conforter et développer l'offre de TAD initiée dans le Cantal en réponse aux faibles densités, grandes distances, ... , ce qui passe notamment par une meilleure connaissance des modalités développées, une meilleure communication sur les possibilités offertes et un soutien aux expérimentations,...
- D'accompagner la mutualisation des déplacements et le développement du partage de véhicules en facilitant le covoiturage (pratique souvent organisée de façon spontanée, à soutenir par des aménagements et à sécuriser).
- De faire connaître et valoriser l'ensemble de l'offre existante en réponse à une connaissance partielle de l'offre actuellement déployée (identifiée dans le diagnostic du Schéma) et pour organiser les déplacements d'un bout à l'autre des parcours,... (autonomie en matière de mobilité). Il s'agit donc de déployer les outils et points d'information sur les modes existants, mais aussi de proposer des solutions adaptées en particulier pour les publics les plus isolés (mobilité réduite, non motorisé, éloignés de l'offre de services et de transports publics traditionnels).

Le schéma entend, en 2^{ème} lieu, encourager le développement de la mobilité électrique en favorisant le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il s'agit d'étoffer un maillage encore insuffisant, de mettre en place une coordination à l'échelle du département et de faire connaître les possibilités ainsi offertes (communication).

Objectifs opérationnels	N°	Fiches-Actions
Valoriser l'existant et axer les efforts sur les publics les plus isolés	5.1	Développer l'offre de transport à la demande (TAD)
	5.2	Faciliter et accompagner le covoiturage
	Com mun ique r sur les dive rs mod es de dépl	

AXE 5	Action n°1	Développer l'offre de transport à la demande (TAD)
Axe stratégique de rattachement	Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Améliorer et valoriser l'offre de transport à la demande	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Faibles densités, mobilités complexes, grandes distances, les territoires cantaliens sont particulièrement difficiles à desservir par les moyens traditionnels de transport public. Pourtant le droit au transport s'applique partout, notamment dans les zones les plus reculées. Le transport à la demande qui offre des solutions plus souples est une mode de déplacement à développer.</p> <p>Une offre de transport à la demande a été mise en place par plusieurs EPCI cantaliens avec l'appui du Conseil départemental (accompagnement au déficit d'exploitation). Force est de constater que ces services sont généralement très peu utilisés et largement déficitaires, il convient de réétudier ces offres.</p> <p>Quelques expériences cantaliennes réussies appellent à mieux connaître les modalités de fonctionnement des divers services de transport à la demande, faire un bilan des facteurs de réussite et de freins à leur développement (réservation, horaires et itinéraires prédéfinis, prix du service, conditions d'accès aux services). Enfin le transport à la demande souffre d'une image trop restrictive.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Réaliser un bilan et évaluer de l'offre de Transport à la Demande et de son utilisation</p> <p>Partager un retour d'expériences pour évaluer les offres de transport à la demande existantes afin d'encourager et accompagner les territoires à réinventer une offre qui réponde aux besoins des cantaliens sur un modèle économique viable.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séminaires de partage et de travail avec les EPCI et la Région et éventuellement des territoires de référence (expériences réussies) • Faire appel à une expertise extérieure pour étude territoriale de mobilité, étude de faisabilité ? (ADEME,) • Réaliser une enquête auprès des usagers ? <p>Sous action 2 : Communiquer autour du Transport à la demande</p> <p>Intégrer l'offre de transport à la demande dans toutes les actions prévues dans la fiche action 3 de l'axe 4 « Communiquer sur les divers modes de déplacement et organiser leur intermodalité » et orienter la communication vers tous les publics dont les jeunes</p> <p>Sous action 3 : Soutenir les expérimentations et les généralisations et assurer leur mise en cohérence avec l'offre existante</p> <p>En partenariat avec la Région, accompagner les initiatives publiques ou privées telles que la mise en partage de véhicules, usage de « véhicules propres », transports solidaires et bénévoles, ...</p>	

Publics ou territoires spécifiques	Tous les territoires Personnes non autonomes dans leurs déplacements
Politique publique sectorielle de rattachement	Plan départemental d'insertion Schéma départemental de l'autonomie
Acteurs à mobiliser	CD, CR, EPCI, Etat PETR Associations,
Moyens humains et financiers à mobiliser	Mobiliser le fond Massif Central Mobiliser les appels à projet de l'ADEME « AURAMOB » et de la Région Mobiliser l'ingénierie et les cofinancements de l'État (ADEME) et de la Région
Période de lancement	Courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	Transfert de la compétence transport à la Région Fusion des EPCI, pérennité et extension des services de transport à la demande préexistants, opportunité pour repenser l'offre
Indicateurs de suivi	Nombre d'EPCI ayant fait évoluer son service de transport à la demande actuel Evolution du nombre d'usagers , de la nature des déplacements Bilans financiers des services

Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport pour faciliter la mobilité

Fiches-actions

AXE 5	Action n°2	Faciliter et accompagner le covoiturage
Axe stratégique de rattachement	Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Mutualiser les déplacements et développer le partage de véhicules	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	La pratique du covoiturage dans le Cantal, comme à l'échelle nationale, se développe et les covoitureurs s'organisent de manière spontanée autour d'une dizaine de points de rassemblement. Ces aires, pour la plupart « sauvages » répondent à un réel besoin d'usage et demandent à être aménagées et sécurisées.	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Mettre en œuvre le schéma départemental des aires de covoiturage pour accompagner les EPCI dans leur aménagement. Lancer un appel à projet pour accompagner les EPCI à investir sur la signalétique, l'aménagement des aires autour d'une charte d'aménagement départementale (éclairage, sécurisation, ... mais aussi services annexes tel que le wifi public par exemple). Soutien technique voire financier (Conseil départemental, État, et autres partenaires)</p> <p>Sous action 2 : Étudier l'opportunité d'aires intermodales Accompagner le développement d'aires de stationnement / covoiturage à proximité des autres modes de transport : parc relais urbain (terminus Transport urbain), Gares TER, arrêt de car interurbain ...</p> <p>Sous action 3 : Informer de la présence des aires de covoiturage Le covoiturage se développe facilement et spontanément par les sites web plateforme de mise en relation de référence nationale. Il convient alors de considérer la suite réservée au partenariat avec « Association Covoiturage Auvergne »). La communication autour du covoiturage concerne davantage la signalétique des aires qui devra être homogène à l'échelle du département et leur référencement sur la plateforme mobilité mise en place par ailleurs (cf. Fiche action 3 axe 4) Cette communication peut faire l'objet d'une page ad 'hoc via divers sites web.</p>	

Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport pour faciliter la mobilité

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Tous les territoires Tous les publics
Politique publique sectorielle de rattachement	Schéma départemental des aires de covoiturage
Acteurs à mobiliser	EPCI, CR, CD, Etat SNCF
Moyens humains et financiers à mobiliser	Sous action 1 <ul style="list-style-type: none">• 50% des coûts investissement portés par l'EPCI• Mobiliser de l'ingénierie et le cofinancement de l'État (ADEME) et de cofinancement de la Région Sous action 2 : <ul style="list-style-type: none">• Mobiliser de l'ingénierie de l'ADEME AURA et du CEREMA• Sous action 3 : cf fiche action 3.
Période de lancement	2018-2019
Points de vigilance / facteurs de succès	Attention à ne pas contraindre l'utilisateur sur un lieu qui ne correspond pas à une « zone naturelle » d'arrêt, sinon échec Transfert de la compétence transport
Indicateurs de suivi	Nombre d'aires aménagées Fréquentation des aires

Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport pour faciliter la mobilité

Fiches-actions

AXE 5	Action n°3	Communiquer sur les divers modes de déplacement et organiser leur intermodalité
Axe stratégique de rattachement	Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Faire connaître et coordonner les divers modes de déplacements	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	<p>Au-delà des actions de développement et de diversification de mode de déplacement (action 1 et 2), il est nécessaire de faire connaître et valoriser l'ensemble de l'offre existante et à devenir. En effet, le retour de l'enquête réalisée dans le cadre du Schéma départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public montre que 56 % des répondants n'ont qu'une connaissance partielle voire très partielle (21%) de l'offre de transport existante.</p> <p>Par ailleurs, il est également essentiel d'organiser la chaîne de déplacement pour permettre une autonomie complète du point de départ à celui d'arrivée.</p>	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Sous action 1 : Mobiliser l'application « Auvergne Mobilité » pour informer et accompagner les cantaliens dans leurs usages des transports Travailler avec Auvergne Mobilité (calculateur de mobilité) et demander aux professionnels des transports et aux EPCI d'alimenter régulièrement les informations Communiquer autour de cette application pour promouvoir son utilisation</p> <p>Sous action 2 : Organiser un partenariat de la mobilité lors d'une réunion annuelle d'information et d'échange sur l'offre (opérateurs de transport, collectivités, ..) Sous action 3 : Organiser des points d'information physiques par l'intermédiaire des guichets existants (MSAP, PEI de la CABA, ...) et mettre en place un service de renseignement téléphonique Mise en place des conseillers en mobilité (Reprendre la mesure de la plateforme de mobilité du PDI à élargir à l'ensemble les publics (fiche action 4 Axe 4)</p> <p>Sous action 4 : Créer des événements autour de la pratique des divers modes de déplacement En partenariat avec les EPCI, les SCOT ou les PETR, organiser dans les territoires des journées de la mobilité permettant à des bénévoles (associations, collégiens, ...) d'accompagner les personnes qui en ont besoin à l'utiliser divers modes de déplacement autour de test et mise en situation (covoiturage, Transport à la demande, lignes commerciales du CD, ...). Cibler l'action auprès des personnes peu mobile (par exemple en partenariat avec des clubs de 3^{ème} âge) ; mobiliser les associations, les collèges, lycées, ... Ces journées pourraient également être l'occasion d'une sensibilisation/accompagnement à l'usage du numérique avec la mise en place d'un stand équipé en informatique (en relation avec fiche action 3 Axe 1)</p> <p>Sous action 5 : Accompagner vers une mobilité autonome, notamment les publics fragiles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer et former les professionnels de l'accompagnement Créer d'une base de données et d'un outil partagé ; 2. Évaluer les attentes, besoins, capacités et ressources des usagers Mettre en place d'un diagnostic mobilité ; 3. Accompagner vers une mobilité autonome : savoir bouger – pouvoir bouger <ul style="list-style-type: none"> • modules évaluation/formation sur les savoirs faire de base, travail avec un psychologue, réadaptation au permis ; • accompagnement individuel, collectif ; • formation ; • mise en place de code de la route à pédagogie adaptée, travail sur la conduite, cessions délocalisées, réadaptation à la conduite ; • mise en place d'un garage social. 	

Axe 5 - Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport pour faciliter la mobilité

Fiches-actions

Publics ou territoires spécifiques	Personnes non autonomes dans leurs déplacements
Politique publique sectorielle de rattachement	Plan départemental d'insertion Schéma départemental de l'autonomie
Acteurs à mobiliser	CR,CD, EPCI MSAP PETR Auvergne mobilité, relais réseau d'accueil de proximité
Moyens humains et financiers à mobiliser	Mobiliser les ressources humaines de la plateforme de Mobilité 3 journées de la Mobilité (une par arrondissement) par an en mobilisant les EPCI/communes d'accueil et le réseau de bénévoles (accompagnants) : Pour la sous action 5 : projet mobilité PSD
Période de lancement	2018-2019
Points de vigilance / facteurs de succès	Transfert de la compétence transport Actualisation et suivi de l'information fournie à l'application Auvergne Mobilité et aux points d'information physiques
Indicateurs de suivi	Enquête connaissance de l'offre et facilité de déplacement auprès de la population Fréquentation des journées de la mobilité

AXE 5	Action n° 4	Organiser le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques
Axe stratégique de rattachement	Renforcer, diversifier et améliorer l'offre de transport, la mobilité	
Objectif opérationnel Et résultats attendus	Accompagner le territoire dans le développement de la mobilité électrique	
Justification de l'action par rapport au diagnostic	Le nombre de bornes disponibles et leur répartition géographique sont actuellement insuffisants pour permettre un déploiement de la mobilité électrique sur le département. Beaucoup de projets dans le cadre des Territoires à énergie positive pour une croissance verte, mais pas de coordination départementale pour assurer un maillage cohérent.	
Présentation de l'action et des opérations qui la composent	<p>Élaborer un schéma départemental de déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques, permettant de structurer un maillage cohérent :</p> <p>Sous action 1 : Organiser le maillage (initiatives publiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Définir des critères d'accessibilité conditionnant la densité du maillage (« niveau de service » souhaité) ● Prendre en compte les projets des EPCI ● Tenir compte du réseau électrique existant et aires de covoiturage existantes ou en projet <p>Sous action 2 : Communiquer autour de ce maillage et accompagner pour assurer une cohérence.</p>	

Publics ou territoires spécifiques	
Politique publique sectorielle de rattachement	Transition énergétique/Attractivité du territoire
Qui fait quoi ?	CD, Etat, EPCI ADEME SDEC, Bois-Energie 15 et méthanisation ENEDIS
<i>Responsable /pilote de la fiche-action</i>	Groupe départemental transition énergétique (DDT, CD, SDEC, Bois-Energie 15 et méthanisation)
<i>MO des opérations</i>	A définir dans le cadre de la réflexion engagée avec le groupe départemental TE (SDEC ??)
<i>Autres partenaires</i>	EPCI (MO pour l'implantation des bornes) ENEDIS , ADEME
<i>Rôle du Département et de l'État (si pas MO)</i>	
Moyens humains et financiers à mobiliser	
Période de lancement	Courant 2018
Points de vigilance / facteurs de succès	
Indicateurs de suivi	Evolution du nombre de bornes Evolution du nombre de véhicules électriques

v. Plan de développement de la mutualisation

V. Plan de développement de la mutualisation

A - Enjeux et objectifs de la mutualisation

Base réglementaire

Comme rappelé précédemment, la loi Notre, portant nouvelle organisation territoriale de la République, **intègre la mutualisation des services comme axe fort de son action** à travers les SDAASP.

Loi NOTRe (7 août 2015)

> Renforcer l'offre de services dans les zones présentant un **déficit d'accessibilité des services**

➤ Développement de la **mutualisation des services**

> Liste des services au public existants, leur **localisation et leurs modalités d'accès**.

➔ **Schémas départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public**, qui doivent favoriser la **mutualisation** de moyens entre opérateurs

La mutualisation d'offre de services, quels que soient ses degrés (mise en commun de matériel, d'espaces de travail, d'agents, de ressources financières, de services proprement dit, ...) **visent à éviter les disparités/inégalités territoriales dues à des différences de moyens financiers ou humains ou à un manque d'outils/méthodes efficaces**.

Cette pratique est notamment avantageuse sur les territoires ruraux où peut être constaté un manque de services publics ou de proximité. La distance géographique ou le manque de moyens financiers ne permet en effet pas à chaque commune ou intercommunalité de disposer d'équipements. **La mutualisation permet de corriger un maillage de services trop faible, comme en témoigne la multiplication des MSAP (= Maisons des services aux publics) ou des MSP (=Maisons de Santé Pluri-professionnelles) sur le territoire national.**

Les MSAP sont des espaces mutualisés d'accès aux services visant à faciliter les démarches des usagers et à améliorer la proximité des services publics dans les territoires ruraux ou les quartiers. Anciennement appelés « Relais de services publics (RSP) », **ces lieux ont vocation à mutualiser des services de différents opérateurs pour favoriser l'accès de tous aux services publics.**

Les MSP sont des espaces permettant la **mutualisation des coûts et moyens de fonctionnement liés aux conditions d'exercice de la médecine générale** en milieu rural (améliorer et promouvoir l'attractivité médicale en zones vulnérables), en favorisant le rapprochement de praticiens pluri-professionnels (médecins, infirmières, kinés, spécialistes, etc.) dans des espaces partagés.

Par ailleurs, l'ensemble des domaines traités dans le plan d'actions ont pris en compte la question de la mutualisation. C'est notamment le cas s'agissant du numérique et des transports en lien avec la Région et les EPCI.

V. Plan de développement de la mutualisation

A - Enjeux et objectifs de la mutualisation

Les bonnes conditions de sa réalisation

- **Une évaluation précise des actions déjà entreprises et des adéquations possibles** en fonction de l'objectif à atteindre. La mutualisation soulève donc des enjeux d'information et de communication entre les territoires.
- **La mobilisation d'outils et de technologies numériques efficaces, voire le développement de plateformes numériques**, pour renforcer la mise en réseau des acteurs, faciliter les échanges d'expertise et de bonnes pratiques, mettre à disposition du public (notamment les publics fragiles) des équipements numériques et répondre à la dématérialisation croissante des services publics, ...
- **Un accompagnement du public** par des agents qualifiés et formés, en lien avec les différents opérateurs représentés
- **Une gouvernance efficace**, possiblement étayée par la création d'instances dédiées à la supervision de ces mutualisations afin de veiller à la bonne coordination des acteurs et moyens.
- **La définition d'une échelle pertinente** : une démarche prospective en amont doit permettre de choisir l'échelle la plus adéquate pour réaliser la mutualisation.

1. Les effets positifs de la mutualisation de services

L'amélioration de l'efficacité du service rendu

Par une meilleure coordination des acteurs

Modernisation des outils et meilleure accessibilité

Par le développement de l'offre

En facilitant les échanges d'expertise et de bonnes pratiques

La réalisation d'économies d'échelle et d'économies budgétaires nettes

Economies de coûts et possibilité de disposer de services et moyens accrus

Permet de disposer d'une expertise technique au service des métiers des collectivités

Poids financiers et possibilités d'investissements plus importants

V. Plan de développement de la mutualisation

B - Etat des lieux des MSAP dans le département

L'un des points emblématiques du plan d'actions reste les MSAP. Il convient donc de faire un focus particulier sur ces lieux dédiés à la mutualisation.

Créés en 2006 et labellisés par les Préfectures de Département, les **Relais de Services Publics** (RSP) ont vocation à mutualiser des services de différents opérateurs pour favoriser l'accès de tous aux services publics. Depuis 2014, les RSP sont transformés en **Maisons de Services au Public** (MSAP) avec l'objectif fixé par le Gouvernement d'atteindre 1000 MSAP en France d'ici 2017.

Un département bien équipé

▲ 9 structures "historiques" en Relais Services Publics. La plupart ont été transformées en MSAP, un processus de transformation des deux restant (Ydes et Riom-ès-Montagne) ayant été engagé en 2016.

■ Sur proposition de la Poste a proposé, 4 bureaux de poste ont vocation à évoluer vers une MSAP (Champs sur Tarentaine, Condat, Laroquebrou et Vic sur Cère) sous réserve de l'accord des opérateurs publics.

● D'autres territoires ont fait part de leur réflexion. A noter que dans le cadre de l'enquête auprès des EPCI, les 6 territoires ne disposant pas de MSAP estiment qu'il serait nécessaire d'en créer une notamment avec les services des la CPAM, la Carsat, la MSA, la mission locale et la CAF.

Le maillage actuel couplé aux 3 chefs lieux d'arrondissement se révèle satisfaisant. On peut toutefois s'interroger sur l'opportunité de créer des MSAP à Mauriac et St-Flour car même si l'essentiel des opérateurs y sont physiquement présents, ils se situent dans différents locaux parfois éloignés, vétustes, peu faciles d'accès.

Source : Préfecture
Entretien opérateurs



V. Plan de développement de la mutualisation

B - Etat des lieux des MSAP dans le département

❖ Les services proposés: un socle commun mais d'importantes différences qui nuisent à la lisibilité de l'offre

Une enquête nationale menée par le CGET en septembre 2015 montre que les personnes se rendant dans les MSAP se renseignent principalement sur :

- les aides et les prestations sociales (CMU, RSA, etc.),
- l'emploi et la formation,
- mais aussi sur l'accès aux outils numériques, le logement, l'énergie, l'accès au droit et les aspects juridiques.

Dans le Cantal, les services les plus fréquemment proposés sont ceux de la CPAM, de la CAF et de la MSA.

Outre ce socle commun à nombreuses structures, l'offre de services complémentaire est assez disparate d'une MSAP à l'autre. Au total une 30aine services différents sont recensés.

Nombreux services se trouvent dans les même locaux ou à proximité immédiate des MSAP sans pour autant y être rattachés (exemple à Ydes ou encore à Allanche) alors que cela semble être un des facteurs de réussite (exemple Maurs, Riom et Murat).

	Allanche	Chaudes Aigues	Maurs	Murat	Pierrefort	Riom	Salers	St Mamet	Ydes
CAF	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CPAM	X	X	X	X	X			X	X
MSA		X	X			X			
CARSAT			X	X					X
Pole Emploi		X	X	X	X	X			

❖ Des fréquentations qui varient fortement en fonction de la communication/animation de la structure et des services rendus

Selon l'étude nationale du CGET, les MSAP sont fréquentées le plus souvent par les habitants de la communauté de communes d'implantation. En moyenne, une MSAP enregistre 55 visites/semaine toutefois 50 % des MSAP reçoivent moins de 31 visites/semaine.

Dans le Cantal, les fréquentations varient dans des proportions très significatives en fonction des structures. Cette variabilité semble liée d'une part au bouquet de services proposés mais aussi à la qualité de la communication (signalétique, diffusion de l'information, information sur les services en présence) et de l'animation de la structure.

Les coûts de fonctionnement très hétérogènes (du simple au quadruple: de 40 000€ à 150 000€) peuvent être un indicateur sur les actions de formation, animation, communication conduit dans chacune des structures.

Les plus faibles fréquentations: Salers, Allanche, Pierrefort ; Les plus fortes fréquentations: Maurs (10 000 personnes/an), Murat et Riom-es-Montagnes.

V. Plan de développement de la mutualisation

B - Etat des lieux des MSAP dans le département

❖ **Des structures insuffisamment connues dont le service est apprécié des usagers.**

De manière générale sur l'ensemble du département, les habitants ayant répondu à l'enquête connaissent moyennement les structures mutualisées (RSP/MSAP/Maison des services). 51% avouent ne pas savoir si leur territoire en accueille.

Ce chiffre témoigne de la nécessité d'une meilleure communication, également soulignée par les gestionnaires, animateurs et les partenaires de ses structures.

Sur les personnes qui connaissent la présence des structures mutualisées (moins de la moitié des répondants), 42% les utilisent plusieurs fois par an.

La très grande majorité (92%) des personnes qui s'y rendent sont satisfaites voire très satisfaites des services rendus.

❖ **De nombreux territoires impliqués dans ces démarches, une volonté de généraliser**

8 EPCI sur 15 accueillent une RSP ou une MSAP sur leur territoire. Ces structures sont portées par les EPCI eux-mêmes excepté pour celle de la CC Sumène Artense. Les 6 autres EPCI jugent qu'il serait opportun d'en créer une sur leur territoire.

5 EPCI sur 8 jugent le fonctionnement de ces structures satisfaisant. La CC du Pays de Salers et la CC Cère et Rance en Chataigneraie manifestent un manque de présence et de permanence des services au sein de leur structure.

Les principaux opérateurs à solliciter seraient des opérateurs de services sociaux (CARSAT, CPAM, MSA, CAF), des services de l'emploi et de l'insertion (mission locale, pôle emploi) ou des opérateurs de distribution d'énergie (EDF, GDF).

V. Plan de développement de la mutualisation

B - Etat des lieux des MSAP dans le département

❖ Positionnement des principaux opérateurs potentiellement partenaires

■ La CPAM fortement impliquée en attente consolidation des partenariats

La CPAM est présente via les visio accueil dans 8 MSAP et dans 6 communes (communauté des communes) supplémentaires

L'attente de la CPAM du Cantal porte sur les conventions passées avec les différents territoires à travers les MSAP et autres structures. A ce jour elles sont hétérogènes et portent essentiellement sur la mise en contact des bénéficiaires via les visio accueil.

La CPAM souhaiterait les harmoniser et à terme, renforcer ses partenariats sur le modèle des MSAP c'est-à-dire avec la mise en place d'un accompagnement de niveau 0 (formation des animateurs pour accompagner les bénéficiaires à l'usage d'améli.fr); cela lui permettrait de renforcer et d'améliorer la qualité des services rendus et d'organiser ses services en interne.

■ La CARSAT, une volonté de développer son offre à travers les MSAP

La Carsat participe au fond inter opérateurs des MSAP et souhaite renforcer sa présence territoriale. C'est un enjeu important dans le Cantal, territoire peu dense et relativement enclavé. La présence de la CARSAT par l'intermédiaire des MSAP permet d'offrir des services de niveau 1 : accompagnement à l'usage du site internet et des démarches en ligne, accompagnement des publics fragilisés.

Dans le Cantal, la CARSAT a acté sa présence dans les MSAP de Ydes, Champs sur Tarentaine et Condat. Elle est en cours de prise de contact avec toutes les

autres MSAP existantes : Allanche, Chaudes-Aigues, Murat, Pierrefort, Salers, Saint-Mamet -la-Salvetat, Riom-es-Montagnes et Maurs.

La Carsat n'avait pas connaissance du projet de MSAP de Massiac. Elle serait a priori partante pour y signer une convention. Néanmoins elle ne s'engagera que sur les MSAP validées par les services de la Préfecture. Idem pour les projets de MSAP portés par la Poste.

A noter que la fréquentation des MSAP pour les services de la CARSAT sera suivi et fera l'objet de rapports annuels afin de déterminer le maintien de la convention

■ La CAF fortement impliquée

La CAF participe à 10 points d'accueil numérique (services d'accompagnement à l'usage du site caf.fr). Certains se situent en MSAP (Riom es Montagne, Maurs, Allanche, Murat, Neussargues). L'organisation de l'offre de service de la CAF a été revue fin 2015 pour répondre aux besoins des allocataires et n'a pas vocation à évoluer de suite. Elle reste néanmoins ouverte à étudier d'autres projets mais au cas par cas en fonction du niveau de partenariat, du coût qu'il représenterait, En fonction du nombre d'allocataire concernés)

V. Plan de développement de la mutualisation

B - Etat des lieux des MSAP dans le département

■ Pôle Emploi, le parti pris d'une présence limitée en MSAP

Partenariat établi avec 4 MSAP : Maurs, Murat, Riom-es-Montagne; Pôle Emploi est intéressé par le projet de Massiac

Pôle Emploi était partenaire des 7 RSP avec le service visio, or cela ne correspond plus aux besoins actuels et la solution technique (borne visio) est obsolète. Les usages de pôle emploi ont besoin davantage de réactivité que ce que proposait les rdv visio. De plus les RSP à l'exception de celui de Maurs et Murat étaient très peu fréquentés alors même que les demandeurs d'emploi étaient convoqués à se rendre au RSP et non à l'agence. Pôle Emploi souligne que pour les personnes rencontrant des difficultés de déplacement il est plus facile de se rendre à Aurillac qui est bien desservi en transport en commun plutôt que d'aller dans une MSAP plus proche mais moins bien desservie.

Pôle Emploi ne souhaite pas développer d'avantage sa présence en MSAP et privilégie la qualité du service dans les MSAP où il est présent (important module de formation des animateurs).

Il regrette que les collectivités porteuses de MSAP ne se donnent (ou n'ai pas) les moyens de professionnaliser les animateurs de MSAP.

Saint Mamet est trop proche d'Aurillac, Ydes trop proche de Riom es Montagne (risque de concurrence et donc de double échec)

Pôle Emploi estime qu'il n'y a pas de problème d'accessibilité physique à ses services dans le département (couverture, agence, permanences et MSAP suffisante). En revanche il souligne des difficultés d'accès liées à la barrière de la langue (manque d'interprète). Sur l'illettrisme des actions sont menées.

■ La MSA, une éventualité envisagée

La MSA a la volonté de s'associer aux MSAP qui ont/auront reçu l'aval de la Préfecture. Toutefois à ce stade les réflexions sur les MSAP sont figées avant de recevoir des précisions et des directives nationales. Si le développement des services MSA en MSAP se confirmait, elles pourraient remplacer certaines permanences (déjà très peu fréquentées) qui n'auraient plus lieu d'être.

■ ERDF/GRDF un intérêt à participer à ces structures mutualisées et particulièrement aux Espaces Info Energie (par exemple à St Flour) ou éventuellement aux MSAP

V. Plan de développement de la mutualisation

C - Préconisation pour les MSAP dans le département

Les constats établis à partir de la situation cantalienne sont de manière générale, partagés sur de nombreux départements par la Caisse des dépôts, le CGET mais également par la société EDATER à travers la dizaine de SDAASP qu'elle accompagne.

↳ Certaines MSAP offrent très peu de services et sont très peu fréquentées

- Organiser et imposer un suivi d'activités pour avoir une meilleure lisibilité de leur mode de fonctionnement/ disfonctionnement
- Identifier les causes de dysfonctionnement, recherche de pistes d'amélioration ou réorganisation (suppression /mutualisation) notamment à l'échelle des futurs EPCI ?
- Imaginer de nouvelles formes de présence permettant d'optimiser le fonctionnement des structures: MSAP Multisites / MSAP avec des permanences dans des communes / MSAP avec itinérance / Itinérance mutualisée (entre MSAP / au niveau départemental).

↳ Méconnaissance de la part de la population liée notamment à une insuffisance de communication / harmonisation et lisibilité des services

- Encourager les partenaires à mieux communiquer sur leur présence en RSP/MSAP
- Informer l'ensemble des acteurs de l'action sociale et de l'insertion mais également les acteurs publics de proximité (mairie) de la présence et des services offerts dans chaque MSAP.
- Penser une mutualisation élargie des services qui s'adressent à tous types de publics permettrait d'augmenter le flux et ne pas stigmatiser le lieu en s'adressant uniquement à un public en difficulté. Par exemple, pour les MSAP se situant dans la commune siège de la Communauté de communes; regrouper les services sur le même lieu.

↳ Isolement du fonctionnement des structures

- Organiser l'animation du réseau (formation, échanges de pratiques, coordination à l'échelle départementale)
- Etudier les possibilités de mutualisation de moyens entre les MSAP notamment du personnel en cas de maladie d'un animateur

↳ Besoin de montée en compétences des animateurs et d'une plus forte implication des opérateurs partenaires

- Renforcer le personnel d'accueil : formations (besoins forts sur le métier de médiateur), recrutements, liens avec les opérateurs partenaires
- Améliorer les relations et processus avec les opérateurs/partenaires (réfèrent / modalités collaboratives...): généraliser les conventions de partenariat stipulant notamment les modalités de formation, processus relationnel entre la MSAP et l'opérateur,...

Table des sigles et abréviations

Table des sigles et abréviations

- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **ANAH** : Agence NAtionale de l'Habitat
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **BPE** : Base Permanente des Equipements
- **CABA** : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CD** : Conseil Départemental
- **CDC** : Caisse des Dépôts et des Consignations
- **CGET** : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- **CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CR** : Conseil Régional
- **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- **EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPN** : Etablissement Public Numérique
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **MLI** : Mission Locale d'Insertion
- **MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- **MSAP** : Maison de Services Au Public
- **MSP** : Maison de Santé Pluri-professionnelle
- **PATHD** : Programme Auvergne Très Haut Débit
- **PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- **RSP** : Relais de Services Publics
- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- **SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- **SIG** : Système d'Information Géographique
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- **TAD** : Transport À la Demande
- **TER** : Transport Express Régional
- **THD** : Très Haut Débit
- **URPS** : Union Régionale des Professionnels de Santé